

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2022

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Juin 2023

GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX
RAPPORT ANNUEL • EXERCICE 2022

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE 2022

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Juin 2023



Adama COULIBALY, Ministre de l'Économie et des Finances

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Notre Institution a été, de tout temps, un acteur clé dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation.

Ainsi, dans le cadre de la décentralisation fonctionnelle, un Agent Comptable issu du Trésor Public est nommé par arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances auprès des Ordonnateurs de chaque Établissement Public National (EPN). Dans ce contexte d'amenuisement des ressources publiques et d'augmentation des charges de l'État, la question de la viabilité, de certains EPN se pose avec acuité.

Aussi les rapports de gestion financière et comptable devraient-ils, non seulement poser un diagnostic objectif de leur fonctionnement, mais également faire des propositions pertinentes et réalistes. Ceci permettrait d'en faire un outil d'aide à la décision.

Par conséquent, dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance et conformément à ses activités opérationnelles, la Paierie Générale du Secteur Parapublic (PGSP) produit chaque année un rapport sur la gestion financière et comptable des EPN tout en s'assurant de l'exhaustivité et de la fiabilité des données chiffrées de ces entités.

ASSAHORÉ Konan Jacques

*Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique*

La Banque du Trésor



Une banque pour tous

Plus proche de vous

 www.labanque.tresor.gouv.ci



LA BANQUE DES DÉPÔTS
DU TRÉSOR PUBLIC

SOMMAIRE

SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	13
RÉSUMÉ	15
INTRODUCTION	19
PREMIÈRE PARTIE : FAITS MARQUANTS	21
CHAPITRE I : ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT DES EPN.....	23
CHAPITRE II : AMÉLIORATION DES OUTILS DE GESTION	27
DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DE LA GESTION 2022 ET PLACE DES EPN DANS L'ÉCOSYSTÈME FINANCIER NATIONAL.....	31
CHAPITRE I : ANALYSE DES PRÉVISIONS ET DE L'EXÉCUTION DU BUDGET.....	33
CHAPITRE II : PLACE DES EPN DANS L'ÉCOSYSTÈME FINANCIER NATIONAL	57
TROISIÈME PARTIE : POINTS D'ATTENTION ET D'AMÉLIORATION	63
CHAPITRE I : POINTS D'ATTENTION.....	65
CHAPITRE II : POINTS D'AMÉLIORATION.....	69
CONCLUSION.....	73
TABLE DES MATIÈRES.....	75
ANNEXES.....	77
LISTE DES TABLEAUX.....	87
LISTE DES GRAPHIQUES.....	89

SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

DÉFINITIONS

ACCT	: Agence Comptable Centrale du Trésor
ASTERNDIR	: ASTER Nouvelles Directives
CNPTIR	: Centre National de Prévention et de Traitement de l'Insuffisance Rénale
CNRAO	: Centre National d'Oncologie Médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara
CNTSCI	: Centre National de Transfusion Sanguine de Côte d'Ivoire
CUT	: Compte Unique du Trésor
DCP	: Direction de la Comptabilité Publique
DEMO	: Direction des Études, des Méthodes et de l'Organisation
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSI	: Direction des Systèmes d'Information
EPA	: Établissements Publics à Caractère Administratif
EPHN	: Établissements Publics Hospitaliers Nationaux
EPIC	: Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial
EPN	: Établissements Publics Nationaux
ICA	: Institut de Cardiologie d'Abidjan
IGT	: Inspection Générale du Trésor
IMENA	: Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan
INFAS	: Institut National de Formation des Agents de Santé
INFJ	: Institut National de Formation Judiciaire
INHP	: Institut National d'Hygiène Publique
INSP	: Institut National de Santé Publique
IRFCI	: Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire
LNSP	: Laboratoire National de Santé Publique
MBPE	: Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
ONI	: Office National de l'Identification
ONS	: Office National des Sports
PGSP	: Paierie Générale du Secteur Parapublic
PIB	: Produit Intérieur Brut
SIGEPN	: Système Intégré de Gestion des EPN
SIGOBE	: Système d'Information et de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État
SyGACUT	: Système de Gestion Automatisée du Compte Unique du Trésor
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

RÉSUMÉ

INTRODUCTION

Chaque année, en vertu du principe de transparence contenu dans la fiche 7 de la loi organique n°2014-337 du 5 juin 2014 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques, le Trésor Public à travers la Paierie Générale du Secteur Parapublic (PGSP) produit et diffuse un rapport sur la gestion financière et comptable des Établissements Publics Nationaux (EPN).

Ce rapport, outil d'aide à la décision, est un document d'information qui renseigne sur l'exécution des budgets des Établissements Publics Nationaux.

Au cours de l'année 2022, ce sont cent (100) Établissements Publics Nationaux soumis aux règles générales applicables aux EPN qui ont fonctionné. Ils sont répartis en trois (03) grandes catégories :

- soixante-trois (63) Établissements Publics Nationaux à caractère Administratif (EPA) ;
- vingt (20) Établissements Publics Nationaux à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ;
- dix-sept (17) Établissements Publics Nationaux Assimilés.

Ces cent (100) EPN se déclinent en treize (13) secteurs d'activités comme suit :

- enseignement (36) ;
- ordre et sécurité publique (3) ;
- loisirs, art et culture (7) ;
- sport (2) ;
- protection de l'environnement (5) ;
- santé (18) ;
- affaires économiques (4) ;
- services généraux des administrations publiques (1) ;
- logements et équipements collectifs (2) ;
- coopération et intégration (3) ;
- agriculture (4) ;
- communication (7) ;
- protection sociale (8).

Le présent rapport sur la gestion financière et comptable des Établissements Publics Nationaux (EPN) au titre de la gestion 2022 s'articule autour de trois (03) grands points :

- faits marquants ;
- analyse de la gestion 2022 et place des EPN dans l'écosystème financier national ;
- points d'attention et d'amélioration.

I. FAITS MARQUANTS

Au cours de l'année 2022, plusieurs faits ont marqué les activités des Établissements Publics Nationaux :

- évolution de l'environnement des EPN ;
- amélioration des outils de gestion.

II. ANALYSE DE LA GESTION 2022 ET PLACE DES EPN DANS L'ÉCOSYSTÈME FINANCIER NATIONAL

❖ Analyse de la gestion 2022

En 2022, le budget des EPN s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 788,8 milliards FCFA. Il se décline comme suit :

- 570,7 milliards FCFA pour le fonctionnement, soit 72,35% ;
- 218,1 milliards FCFA, soit 27,65%. »

Ce budget en hausse de 94% par rapport à celui de 2021, qui s'élevait à 406,5 milliards FCFA, se répartit par catégorie d'EPN de la façon suivante :

- 522,2 milliards soit 66,2 % pour les EPA ;
- 176 milliards soit 22,3 % pour les EPIC ;
- 90,6 milliards soit 11,5% pour les EPN Assimilés.

La structure du budget des EPIC prévoit des recettes propres à hauteur de 11,4% de leur dotation globale. Ceci pose la problématique de la capacité desdites structures à assurer leur mission de création de richesse et leur forte dépendance des appuis de l'État.

S'agissant des prévisions de dépenses, il faut noter une supériorité du fonctionnement sur l'investissement. Les dotations de fonctionnement absorbent 72,3% des dépenses (570,7 milliards) contre 27,7 % pour l'investissement (218,1 milliards).

En ce qui concerne l'exécution du budget, le taux de réalisation global des recettes se situe à 90%, tandis que le taux de consommation des crédits s'élève à 70,4%.

Au titre du recouvrement global, les transferts de l'État sont prédominants avec un montant de 512,4 milliards FCFA, soit 113%.

Quant aux autres types de recettes, elles représentent seulement 19% des recettes recouvrées pour 147,9 milliards FCFA.

Il ressort de l'exécution des dépenses que le niveau des investissements des EPIC est très faible avec un montant de 13,3 milliards sur 176 milliards, soit un taux de 7,5%. Une réflexion s'impose quant à leur reclassement.

❖ Place des EPN dans l'écosystème financier national

En 2022, les recettes budgétaires des EPN représentent 1,57% du PIB.

La part de leurs recettes propres constitue 0,14% du PIB en 2022. Celle-ci représente une proportion négligeable dans la production de la richesse nationale.

Le ratio entre les dépenses totales des EPN et le PIB qui s'établit à 1,11% confirme la part infime de leur proportion dans le PIB. La part des transferts de l'État aux EPN sur le PIB est de 0,98% en 2022.

III. POINTS D'ATTENTION ET D'AMÉLIORATION

❖ Points d'attention

Les principales difficultés rencontrées au cours de la gestion 2022 sont :

- l'insuffisance des textes d'application ;
- l'imprécision dans l'identification et la localisation des redevables sur les ordres de recettes ;
- l'absence d'interfaçage entre les applicatifs métiers.

❖ Points d'amélioration

Pour une meilleure gestion, les recommandations sont les suivantes :

- la prise de textes réglementaires en application de la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics ;
- l'assainissement du fichier des redevables ;
- l'interfaçage entre les applicatifs métiers.

CONCLUSION

En dépit des difficultés, la gestion financière et comptable des EPN s'est globalement bien déroulée avec un résultat budgétaire excédentaire.

La mise en œuvre des recommandations pourrait améliorer la performance de ces structures parapubliques.

Par ailleurs, en vue de la gestion transparente des ressources publiques, la plateforme digitale TrésorPay-TrésorMoney devrait être opérationnalisée dans l'ensemble des EPN à l'effet d'optimiser l'encaissement de leurs recettes propres et le paiement des dépenses sur états collectifs.

Pour finir, le Trésor Public doit participer à la facilitation des relations entre les Ordonnateurs et les Agents Comptables, gage de bonne gouvernance.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la modernisation de la gestion des finances publiques et de son arrimage aux standards internationaux, les États membres de l'UEMOA ont adopté en 2009 de nouvelles directives.

En Côte d'Ivoire, cette réforme juridique, comptable et statistique a conduit en 2014 à la prise des lois organiques relatives aux Lois de Finances et au Code de Transparence.

Ces textes instituent, notamment :

- la moralisation de la gestion des deniers publics ;
- la déconcentration de la fonction d'ordonnateur ;
- l'adoption du budget programme.

En application de ces deux textes fondateurs, la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux Établissements Publics Nationaux (EPN) et portant création de catégories d'Établissements Publics a été adoptée.

Cette loi apporte des innovations majeures telles que :

- le renforcement des outils de bonne gouvernance et de transparence ;
- la responsabilisation de tous les acteurs de la chaîne d'exécution budgétaire que sont l'Ordonnateur, le Contrôleur Budgétaire et l'Agent Comptable ;
- l'élargissement des trois (03) types de contrôles (administratif, juridictionnel et parlementaire) à tous les acteurs de la chaîne d'exécution du budget.

Sur cette base, les Ordonnateurs des Établissements Publics Nationaux, les Contrôleurs Budgétaires et les Agents Comptables ont l'obligation, en vertu du principe de redevabilité, de produire des situations périodiques et des états en fin de gestion. Ce sont, entre autres, le compte administratif pour l'Ordonnateur et le compte financier pour l'Agent Comptable.

Pour l'année 2022, l'activité économique nationale a été marquée par des facteurs externes, ayant durement perturbé son équilibre. Il s'agit, notamment, de la persistance des effets de la pandémie à COVID 19, de la crise russo-ukrainienne et de l'insécurité dans les pays sahéliens.

Dans ce contexte budgétaire contraint, les entités parapubliques voient leur situation financière se dégrader au fil du temps sous le double effet d'une augmentation de leurs dépenses et d'une contraction de leurs recettes.

Ces structures doivent donc mettre en place des stratégies pour optimiser leurs ressources.

En dépit de cet environnement défavorable, les cent (100) EPN ont globalement bien fonctionné avec pour souci majeur le défi de réduire à terme les charges de fonctionnement de l'État.

Ces EPN fonctionnels se déclinent comme suit :

- soixante-trois (63) Établissements Publics à caractère Administratif (EPA) ;
- dix-huit (18) Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ;

- quatorze (14) Établissements Publics Nationaux dits Assimilés ;
- cinq (05) EPN en liquidation (SOGÉPIE, AGEDI, FSDP, FER-PALMIER et ONI).

Le présent rapport annuel sur la gestion financière et comptable des EPN au titre de l'année 2022 portera sur trois (03) axes, à savoir :

- les faits marquants ;
- l'analyse de la gestion 2022 et la place des EPN dans l'écosystème financier national ;
- les points d'attention et d'amélioration.



PREMIÈRE
PARTIE



FAITS MARQUANTS

Les principaux faits et événements ayant impacté l'environnement des EPN concernent :

- l'évolution de l'environnement des EPN ;
- l'amélioration des outils de gestion.



Séance de travail avec les Agents Comptables auprès des EPN

CHAPITRE I

ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT DES EPN

I. CRÉATION D'UNE NOUVELLE CATÉGORIE D'EPN : LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS HOSPITALIERS NATIONAUX (EPHN)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de santé contenue dans le Plan National de Développement (PND) 2021-2025, la loi n°2019-678 du 23 juillet 2019 portant réforme hospitalière a été prise.

En application de cette loi, neuf (9) décrets sont intervenus, notamment le décret n°2021-756 du 1er décembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement des Établissements Publics Hospitaliers Nationaux (EPHN).

Ces textes règlementaires fixent le cadre général de la modernisation de la gouvernance, de l'organisation et du fonctionnement des hôpitaux et des centres nationaux spécialisés de santé publique.

Ils confèrent également le statut d'Établissement Public Hospitalier National à chacun des neuf (09) centres spécialisés de santé publique, à savoir :

- le Centre National de Transfusion Sanguine de Côte d'Ivoire (CNTSCI) ;
- le Centre National de Prévention et de Traitement de l'Insuffisance Rénale (CNPTIR) ;
- l'Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire (IRFCI) ;
- l'Institut National de Santé Publique (INSP) ;
- l'Institut National d'Hygiène Publique (INHP) ;
- l'Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA) ;
- l'Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan (IMENA) ;
- le Centre National d'Oncologie Médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara (CNRAO) ;
- le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP).

II. DISSOLUTION DE TROIS EPN ET MISE EN PLACE DE COMITÉS DE LIQUIDATION

Trois (3) EPN ont été dissous. Il s'agit de :

- la SOGEPIE ;
- l'AGEDI ;
- le FSDP.

Des Comités de Liquidation ont été mis en place pour assurer la gestion des opérations résiduelles de ces trois (03) EPN dissous en 2022 ainsi que de FER-PALMIER dissous en 2020.

Il convient de noter également que la clôture de la liquidation de l'Office National d'Identification (ONI) dissous en 2019, s'est effectuée en 2022.

Toutes ces structures ont été remplacées, soit par des Sociétés d'État, soit par des Agences d'Exécution. Ce nouveau mode de gestion pourrait échapper au contrôle du Trésor Public qui n'a plus de représentants au sein de ces entités.

III. OPÉRATIONNALISATION DES AGENCES COMPTABLES AUPRÈS DE L'UNIVERSITÉ ET DU CROU DE SAN-PEDRO

Dans la dynamique de l'opérationnalisation de l'Université et du CROU de San Pedro, des décrets ont été pris. L'Université de San Pedro, créée par décret n°2021-278 du 9 juin 2021, est chargée d'assurer la formation initiale et continue ainsi que la recherche scientifique et technologique. Elle constitue un Pôle Universitaire thématique chargé de formations innovantes proposées par quatre (04) unités de formation et de recherches :

- UFR agriculture, ressources halieutiques et agro-industries ;
- UFR sciences de la mer ;
- UFR logistique, tourisme, hôtellerie-restauration ;
- UFR sciences de la santé.

Le CROU, quant à lui, a été créé par décret n°2021-302 du 16 juin 2021. Il est chargé de la gestion des résidences universitaires, restaurants universitaires et des services qui s'y rattachent au profit des étudiants.

Il a également pour mission de développer et de soutenir toutes les initiatives de nature à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants affectés à l'Université de San Pedro.

Pour permettre auxdits établissements de fonctionner, les Agences Comptables ont été opérationnalisées. Ainsi, l'Agent Comptable auprès de l'Université de San-Pédro a été nommé par arrêté n°0347/MEF/DGTCP/DRH du 1^{er} avril 2022 et installé du 11 au 13 mai 2022. Celui auprès du CROU de San-Pédro a été nommé par arrêté n°0375/MEF/DGTCP/DRH du 20 septembre 2022 et installé du 22 au 23 novembre 2022.



Sensibilisation des ordonnateurs des EPN à l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney

CHAPITRE II

AMÉLIORATION DES OUTILS DE GESTION

I. PLATEFORME TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY : UN OUTIL DE RECOUVREMENT PERFORMANT AU SERVICE DES EPN

Dans le cadre du développement de l'économie numérique, le Trésor Public a mis en place une plateforme dénommée TrésorPay-TrésorMoney en vue de recouvrer les recettes et de régler les dépenses de façon électronique.

De façon spécifique, ladite plateforme a pour principaux objectifs de :

- accroître la mobilisation des ressources internes et leur disponibilité immédiate ;
- rapprocher les prestations de l'État des populations via le numérique ;
- accélérer l'inclusion financière des populations et leur accès aux produits numériques ;
- rendre efficiente la collecte de données économiques et financières pour les analyses statistiques fiables aux fins de politiques économiques cohérentes ;
- améliorer le niveau de recouvrement et faciliter le paiement de dépenses sur états collectifs ;
- faciliter et accélérer les paiements et les prestations publiques ;
- mettre à disposition des populations un portefeuille électronique multifonctionnel et sécurisé.

À cet effet, une large campagne nationale de sensibilisation et de communication s'est déroulée en septembre et octobre 2022.

Dans plusieurs EPN à Abidjan et à l'intérieur du pays, les Ordonnateurs, le personnel, les élèves et étudiants ont été sensibilisés à l'utilisation de cette plateforme. On peut citer, entre autres :

- les Universités Publiques à Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- les CROU à Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- les Antennes de l'INFAS.

Cette opération s'est globalement soldée par un engouement réel ayant conduit à une ouverture massive de comptes.

Par ailleurs, le déploiement effectif de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney dans les EPN a donné des résultats satisfaisants en termes de recouvrement de recettes et de règlement de dépenses.

En effet, de février 2021 à fin décembre 2022, la plateforme a permis de mobiliser plus de seize milliards de FCFA de recettes et de régler plus de dix milliards de FCFA de dépenses.

II. NOUVEAU MÉCANISME DE PAIEMENT DES DÉPENSES EN NUMÉRAIRES : VOLANT DE TRÉSORERIE

L'intégration des Agences Comptables dans le CUT leur fait obligation de régler leurs dépenses par paiements électroniques ou digitaux. Toutefois, pour instaurer une flexibilité dans le règlement des dépenses en espèces, un nouveau mode de plafonnement dénommé « volant de trésorerie numéraire » a été adopté. Il concerne notamment le règlement de :

- primes de conseils de gestion ;
- primes de transport ;
- cartes de bus ;
- location de main d'œuvre occasionnelle...

III. TRAVAUX PRÉPARATOIRES À L'INTÉGRATION DES EPN DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION ET DE GESTION DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DE L'ÉTAT (SIGOBE)

En prélude à l'exécution du budget des EPN en mode budget programme, une série d'actions a été menée par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. Il s'agit notamment :

- de la réforme de la nomenclature budgétaire des EPN ;
- de l'adaptation du système d'information budgétaire ;
- du renforcement des capacités des principaux acteurs.

À cet égard, des Ordonnateurs des EPN ont bénéficié, du 05 au 06 juillet 2022, d'un séminaire de formation sur le thème : « La gestion budgétaire des EPN dans le contexte du budget programme ».

Cette session de formation a eu pour objectifs :

- d'outiller les acteurs en vue du basculement au mode de gestion axée sur les résultats ;
- d'inciter à davantage de cohérence entre les objectifs de développement et les allocations budgétaires ;
- d'accroître l'efficacité et la redevabilité des dépenses publiques ;
- de s'assurer de la bonne gestion administrative des postes.

Ce basculement est envisagé pour le 1^{er} janvier 2023, conformément aux directives de l'UEMOA. Dans la même dynamique, le renforcement des capacités des Agents Comptables est prévu en vue d'une utilisation optimale du SIGOBE.

IV. MISSIONS D'ASSISTANCE

Les cent (100) EPN ont fait l'objet de deux missions relatives au contrôle et à la certification des balances. Ces missions se sont déroulées du 13 au 26 février et du 10 au 22 octobre 2022.

Elles ont été l'occasion, notamment :

- d'apurer des soldes anormaux ;
- de renforcer la qualité comptable (exhaustivité et fiabilité des informations comptables) ;
- de s'assurer du respect de la réglementation des EPN.

En outre, des sessions de sensibilisation sur quelques outils de gestion ont été organisées à l'intention des Agents Comptables et de leurs collaborateurs. Au total, cent quarante-neuf (149) agents ont participé à ces différentes sessions portant sur les thèmes suivants :

- la Politique qualité ;
- le Plan Stratégique de Développement (PSD) 2021-2025 ;
- la Note d'Orientation 2022 du Trésor Public ;
- le Code d'Éthique et de Déontologie du Trésor Public ;
- la Politique de lutte du Trésor Public contre la fraude et la corruption.

**DEUXIÈME
PARTIE****ANALYSE DE LA GESTION 2022 ET
PLACE DES EPN DANS L'ÉCOSYSTÈME
FINANCIER NATIONAL**

Cette partie se décline de la façon suivante :

- l'analyse des prévisions et de l'exécution du budget ;
- la place des EPN dans l'écosystème financier national.



Université de San Pedro.

CHAPITRE I

ANALYSE DES PRÉVISIONS ET DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

I. ANALYSE DE LA GESTION

I.1. Situation des prévisions budgétaires en recettes

Les ressources budgétaires comprennent :

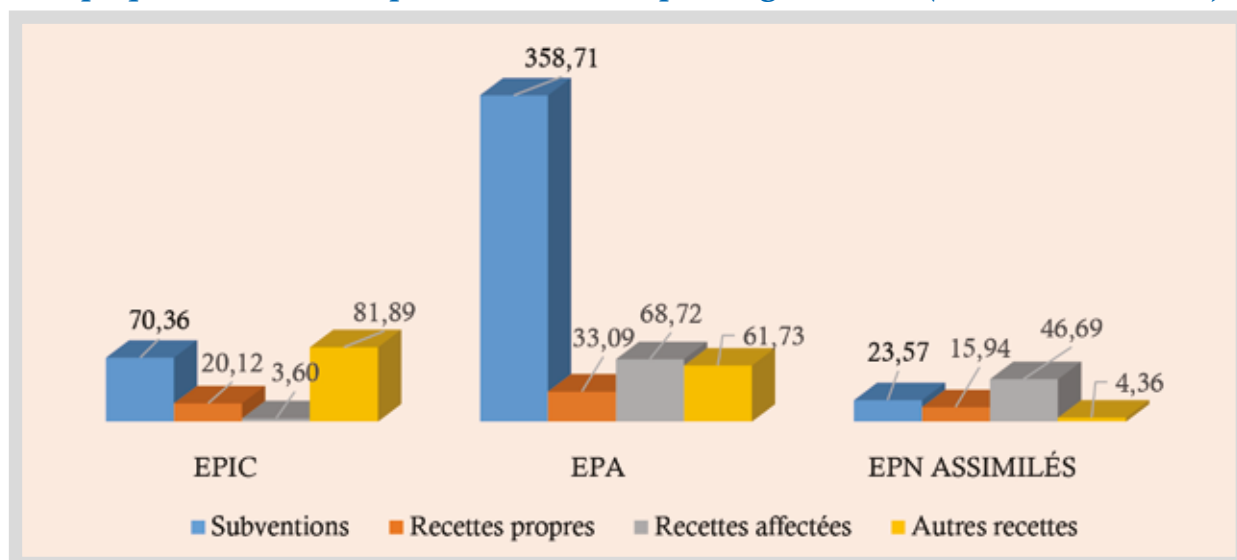
- les subventions de l'État ;
- les recettes propres ;
- les recettes affectées (pour des EPN bien déterminés) ;
- les autres recettes (intégrations d'excédents budgétaires, recettes accidentelles).

Tableau 1 : Situation des prévisions de recettes par catégorie d'EPN

Nature	EPIC	EPA	EPN Assimilés	Total	Pourcentage (%)
Subventions	70 361 280 630	358 707 316 327	23 567 199 877	452 635 796 834	57,38%
Recettes propres	20 118 185 369	33 094 940 457	15 944 474 369	69 157 600 195	8,77%
Recettes affectées	3 600 000 000	68 720 440 000	46 686 695 000	119 007 135 000	15,09%
Autres recettes	81 892 582 389	61 729 668 188	4 360 859 437	147 983 110 014	18,76%
TOTAL PRÉVISIONS	175 972 048 388	522 252 364 972	90 559 228 683	788 783 642 043	100%
Proportion	22,31%	66,21%	11,48%	100%	

Source : DGTCP

Graphique 1 : Situation des prévisions de recettes par catégorie d'EPN (en milliards de FCFA)



Les prévisions de recettes au titre de l'année 2022 par catégorie d'EPN se déclinent comme suit :

- la part des EPA est de 522 252 364 972 FCFA, soit 66,21% du montant global des prévisions de recettes ;
- la part des EPIC est de 175 972 048 388 FCFA, soit 22,31% des prévisions totales de recettes ;
- la part des EPN Assimilés s'élève à 90 559 228 683 FCFA, soit 11,48% des prévisions totales de recettes.

On note que les 2/3 des ressources globales sont affectées aux EPA qui n'ont pas vocation à mobiliser des ressources propres.

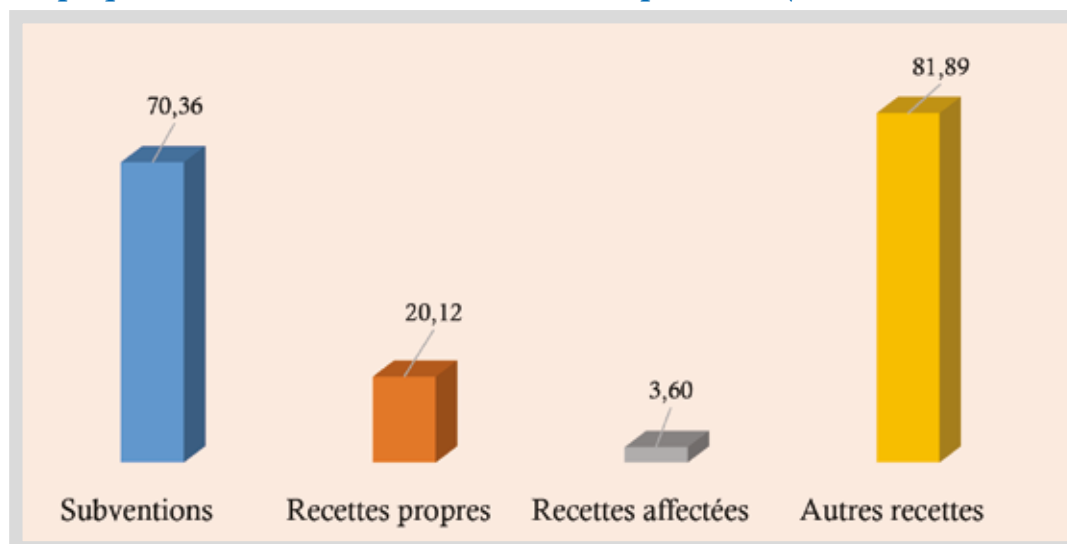
Par ailleurs, les subventions de l'État sont passées de 63,38% du budget global en 2021 à 57,38% en 2022, soit une réduction de 6%.

L'amenuisement des ressources publiques contraint l'État à réduire progressivement ses transferts vers les entités parapubliques. Celles-ci se trouvent dans l'obligation de mettre en place des stratégies pour optimiser leurs ressources.

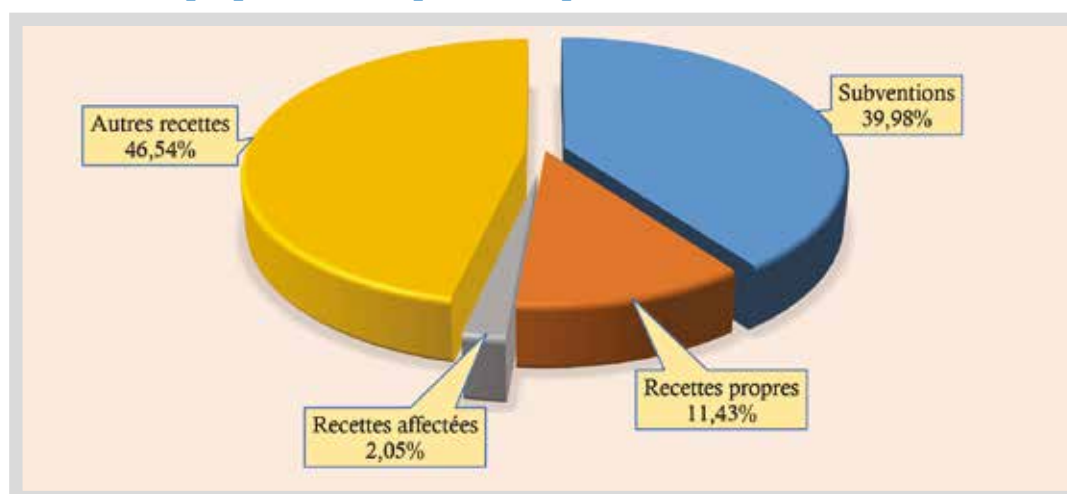
Tableau 1.1 : Situation prévisionnelle des recettes des EPIC

EPIC		Pourcentage (%)
Nature	Montant	
Subventions	70 361 280 630	39,98%
Recettes propres	20 118 185 369	11,43%
Recettes affectées	3 600 000 000	2,05%
Autres recettes	81 892 582 389	46,54%
TOTAL PRÉVISIONS	175 972 048 388	100%

Graphique 1.1.a : Prévion des recettes des EPIC par nature (en milliards de FCFA)



Graphique 1.1.b : Proportion des prévisions de recettes des EPIC



Aux termes de l'article 56 de la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics, « les ressources propres des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial doivent couvrir au moins soixante pour cent (60%) de leurs budgets ».

Ce seuil légal n'est pas respecté par les EPIC qui, en 2022, disposent de recettes propres équivalant à 11,43% de leur dotation globale. Ceci pose, d'une part, le problème de la capacité desdites structures à assurer leurs missions de création de richesse, de réalisation de profits et, d'autre part, de la charge qu'elles constituent pour l'État.

Tableau 1.2 : Situation prévisionnelle des recettes des EPA

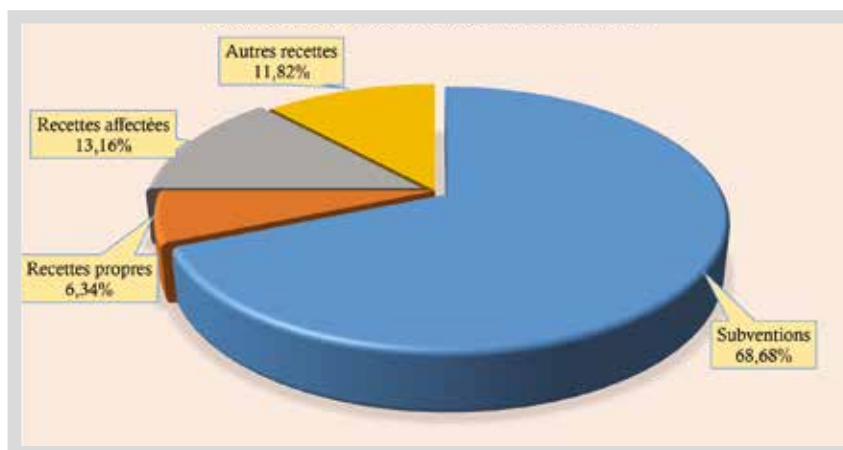
NATURE	EPA	
	MONTANT	Pourcentage (%)
Subventions	358 707 316 327	68,68%
Recettes propres	33 094 940 457	6,34%
Recettes affectées	68 720 440 000	13,16%
Autres recettes	61 729 668 188	11,82%
TOTAL PRÉVISIONS	522 252 364 972	100%

Source : DGTCP

Graphique 1.2.a : Prévision des recettes des EPA par nature (en milliards de FCFA)



Graphique 1.2.b : Proportion des prévisions de recettes des EPA



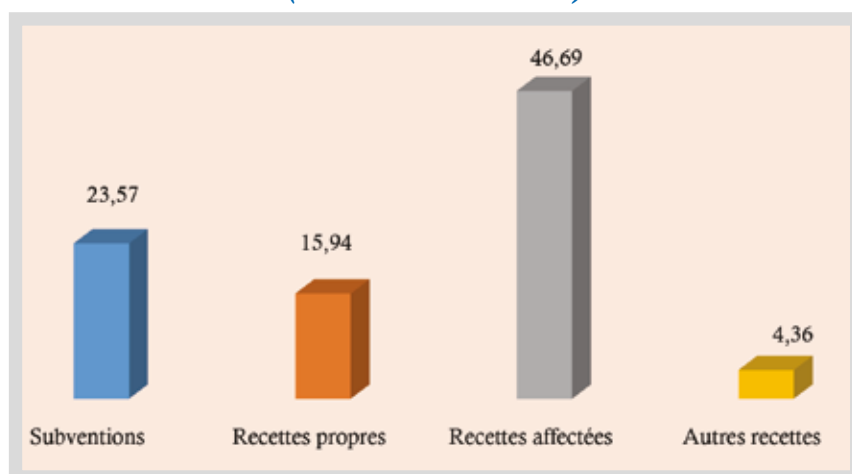
Certes, les EPA, en raison du caractère social de leurs activités, ont vocation à être suffisamment appuyés par l'État, d'où les subventions à hauteur de 68,68% de leur budget global. Toutefois, ils devraient optimiser le recouvrement de leurs ressources propres, évaluées à 6,34%.

Tableau 1.3 : Situation prévisionnelle des recettes des EPN Assimilés

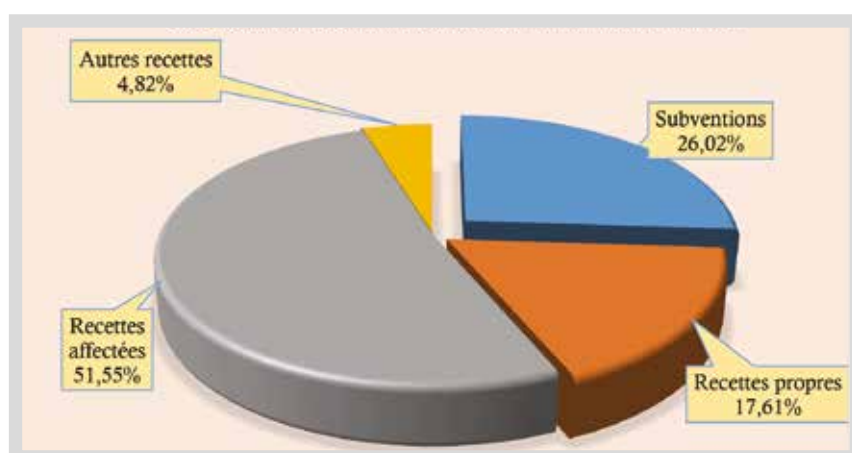
EPN Assimilés		Pourcentage (%)
NATURE	MONTANT	
Subventions	23 567 199 877	26,02%
Recettes propres	15 944 474 369	17,61%
Recettes affectées	46 686 695 000	51,55%
Autres recettes	4 360 859 437	4,82%
TOTAL PRÉVISIONS	90 559 228 683	100%

Source : DGTCP

Graphique 1.3.a : Prévision des recettes des EPN Assimilés (en milliards de FCFA)



Graphique 1.3.b : Proportion des prévisions de recettes des EPN Assimilés



En 2022, la part des subventions des EPN assimilés correspond à 26,02% des recettes globales contre 22,93% en 2021.

Quant aux recettes affectées, elles constituent la part la plus élevée, avec 51,55% traduisant les efforts considérables de l'État à leur profit.

Le taux des recettes propres, quoique plus élevé que les deux autres catégories d'EPN, pourrait être optimisé, au regard de leur potentiel et des recettes affectées dont ils bénéficient chaque année.

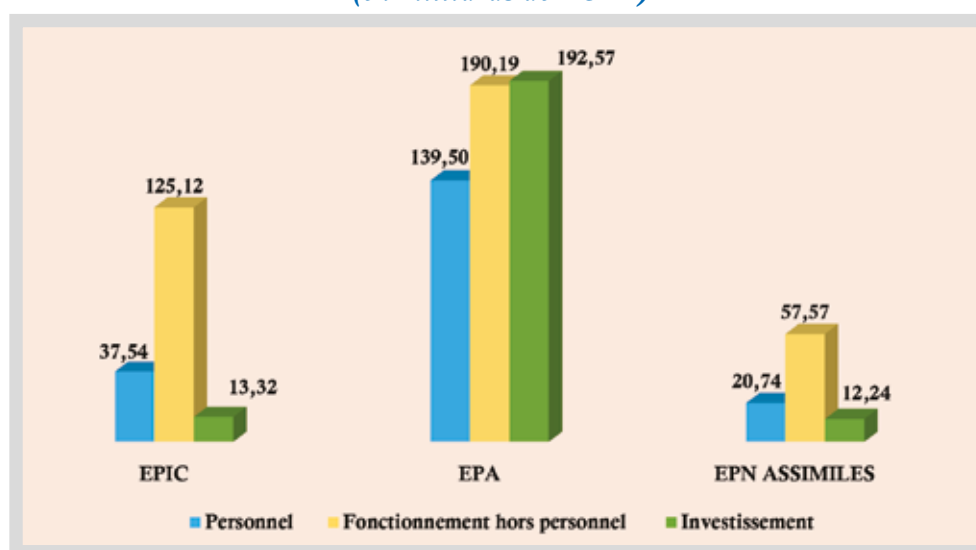
I.2. Situation des prévisions budgétaires en dépenses

Tableau 2 : Situation prévisionnelle des dépenses par catégorie d'EPN

NATURE	EPIC	Pourcentage (%)	EPA	Pourcentage (%)	EPN Assimilés	Pourcentage (%)	TOTAL
Personnel	37 536 633 415	21,33%	139 496 650 834	26,71%	20 742 257 428	25,08%	197 775 541 677
Fonctionnement hors personnel	125 116 883 758	71,10%	190 186 349 086	36,42%	57 573 829 439	47,27%	372 877 062 283
Total fonctionnement	162 653 517 173	92,43%	329 682 999 920	63,13%	78 316 086 867	72,35%	570 652 603 960
Investissement	13 318 531 215	7,57%	192 569 365 052	36,87%	12 243 141 816	27,65%	218 131 038 083
TOTAL GÉNÉRAL	175 972 048 388	100%	522 252 364 972	100%	90 559 228 683	100%	788 783 642 043

Source : DGTCP

Graphique 2 : Situation prévisionnelle des dépenses par catégorie d'EPN (en milliards de FCFA)

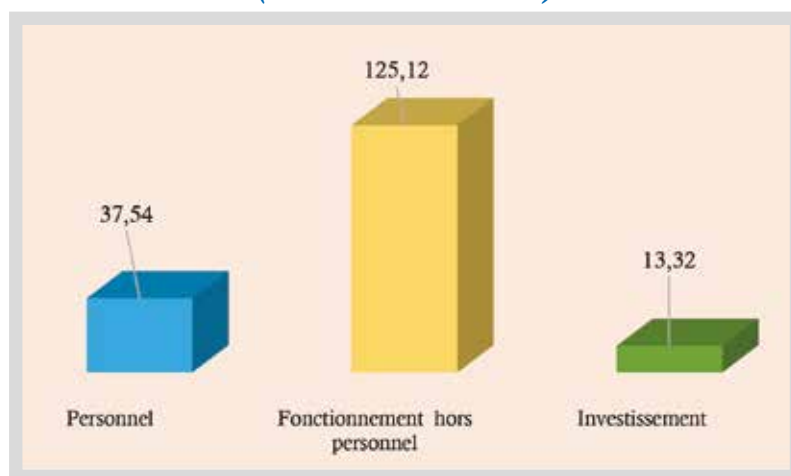
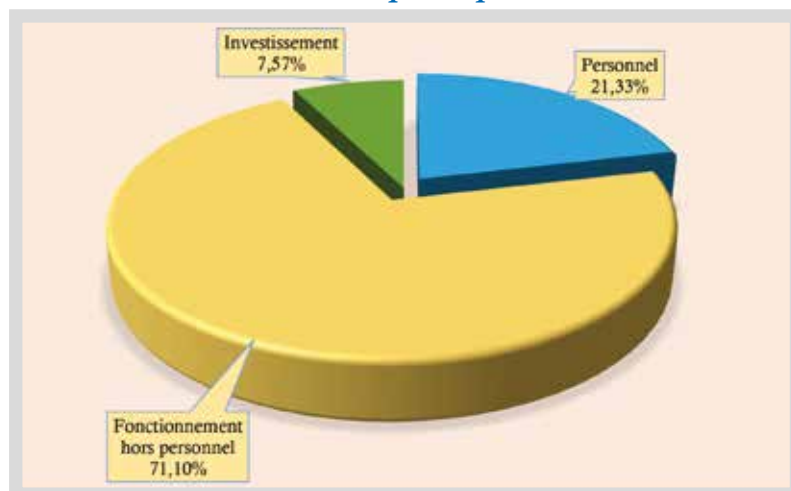


Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 570 652 603 960 FCFA sur un budget de 788 783 642 043 FCFA, soit 72,35% dudit budget.

Les parts des prévisions de dépenses d'investissement dans les prévisions globales de dépenses par catégorie sont respectivement de 36,87% (EPA), de 7,57% (EPIC) et de 27,65% (EPN Assimilés) en 2022 contre respectivement 33,96% (EPA), 25,75% (EPIC) et 21,54% (EPN Assimilés) en 2021.

Tableau 2.1 : Situation prévisionnelle des dépenses des EPIC

EPIC		Pourcentage (%)
NATURE	MONTANT	
Personnel (A)	37 536 633 415	21,33%
Fonctionnement hors personnel (B)	125 116 883 758	71,10%
Total Fonctionnement (A+B)	162 653 517 173	92,43%
Investissement	13 318 531 215	7,57%
TOTAL GÉNÉRAL	175 972 048 388	100%

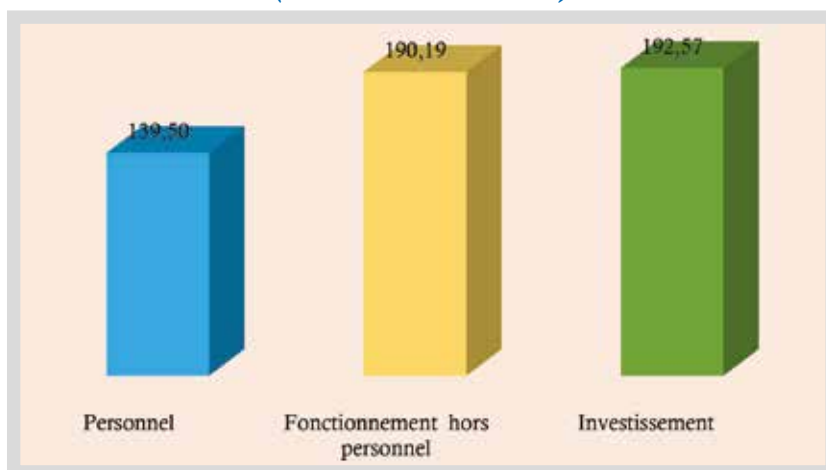
Graphique 2.1.a : Situation prévisionnelle des dépenses des EPIC (en milliards de FCFA)**Graphique 2.1.b : Proportion des prévisions budgétaires des EPIC en dépenses par nature**

En 2022, les EPIC prévoient des dépenses de fonctionnement à hauteur de 92,43% et des dépenses d'investissement estimées à 7,57% de leur dotation globale. Une telle nomenclature ne leur permettra pas de créer suffisamment de richesse et de réaliser des bénéfices. Une réflexion s'impose, dès lors, quant à leur classification réelle.

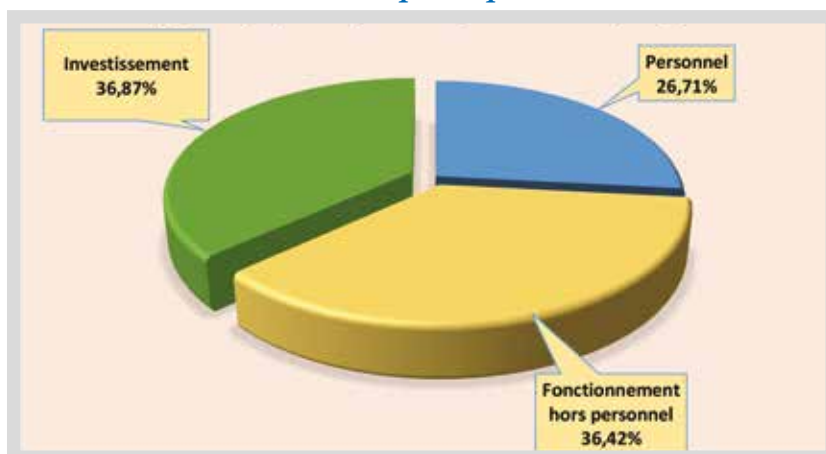
Tableau 2.2 : situation prévisionnelle des dépenses des EPA

EPA		MONTANT	Pourcentage (%)
NATURE			
	Personnel (A)	139 496 650 834	26,71%
	Fonctionnement hors personnel (B)	190 186 349 086	36,42%
Total Fonctionnement (A+B)		329 682 999 920	63,13%
Investissement		192 569 365 052	36,87%
TOTAL GÉNÉRAL		522 252 364 972	100%

Graphique 2.2.a : Situation prévisionnelle des dépenses des EPA (en milliards de FCFA)



Graphique 2.2.b : Proportion des prévisions budgétaires des EPA en dépenses par nature

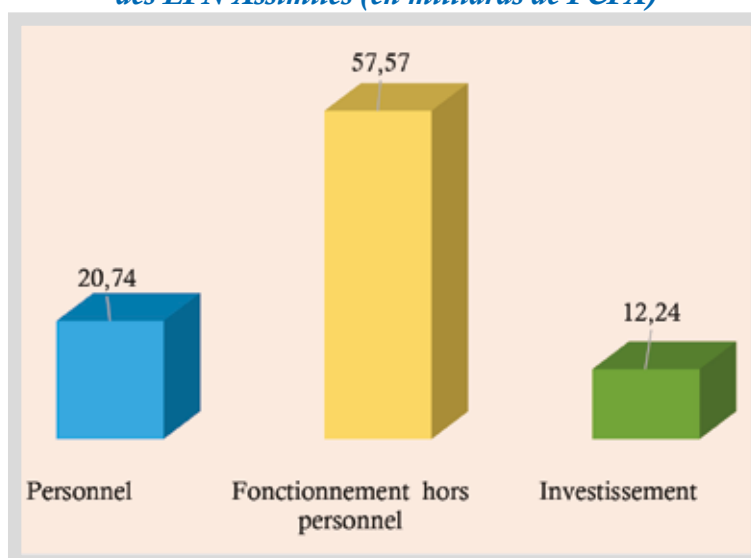


Les EPA prévoient de consacrer un peu plus du tiers de leurs crédits budgétaires à l’investissement, soit 36,87%. Cette ambition, qui devrait guider les EPIC, est louable.

Tableau 2.3 : situation prévisionnelle des dépenses des EPN Assimilés

EPN Assimilés		MONTANT	Pourcentage (%)
NATURE			
	Personnel (A)	20 742 257 428	22,90%
	Fonctionnement hors personnel (B)	57 573 829 439	63,58%
Total Fonctionnement (A+B)		78 316 086 867	86,48%
Investissement		12 243 141 816	13,52%
TOTAL GÉNÉRAL		90 559 228 683	100%

Source : DGTCP

Graphique 2.3.a : Situation prévisionnelle des dépenses des EPN Assimilés (en milliards de FCFA)**Graphique 2.3.b : Proportion des prévisions budgétaires des EPA en dépenses par nature**

En 2022, les EPN Assimilés envisagent de consacrer 86,48% de leurs dépenses au fonctionnement, contre 13,52% pour l'investissement.

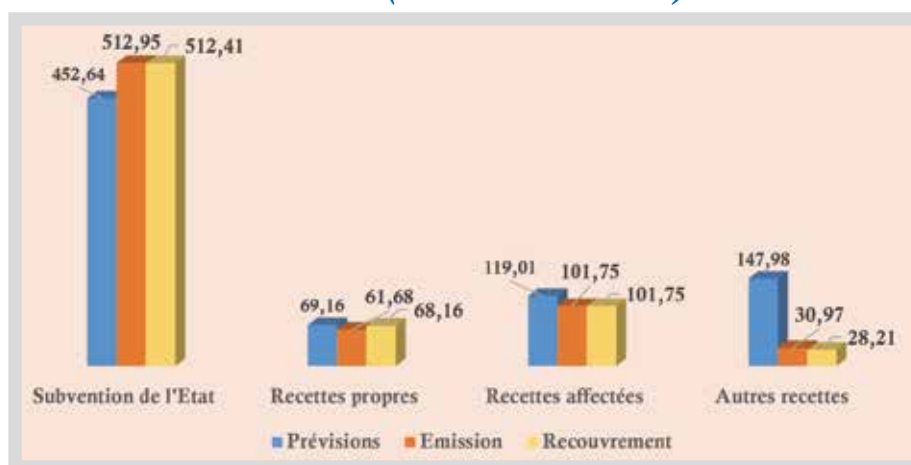
II. ANALYSE DE L'EXÉCUTION

II.1. Un niveau de recouvrement à améliorer

Tableau 3 : État du recouvrement par nature de recettes (en FCFA)

Nature de la recette	Prévisions	Émission	Recouvrement	Taux de réalisation
Subventions de l'État	452 635 796 834	512 946 310 132	512 406 310 132	113%
Recettes propres	69 157 600 195	61 677 863 237	68 161 255 587	99%
Recettes affectées	119 007 135 000	101 754 650 333	101 754 650 333	86%
Autres recettes	147 983 110 014	30 969 497 118	28 207 609 218	19%
TOTAL	788 783 642 043	707 348 320 820	710 529 825 270	90%

Graphique 3 : État du recouvrement par nature de recettes (en milliards de FCFA)



Les recettes globales des EPN ont été mobilisées à hauteur de 710 529 825 270 FCFA contre une prévision de 788 783 642 043 FCFA, soit un taux de recouvrement de 90%.

Le taux de recouvrement des recettes propres en 2022 est de 99% contre 122,35% en 2021.

Plus précisément, au cours de la gestion 2022, le Trésor Public a reçu 1 512 mandats de façon électronique via SIGOBE. Lesdits mandats ont fait l'objet de traitement par la Paierie Générale du Secteur Parapublic (PGSP). Ainsi, 1 512 avis de crédit et 707 T70P issus desdits mandats ont été élaborés à l'égard des EPN.

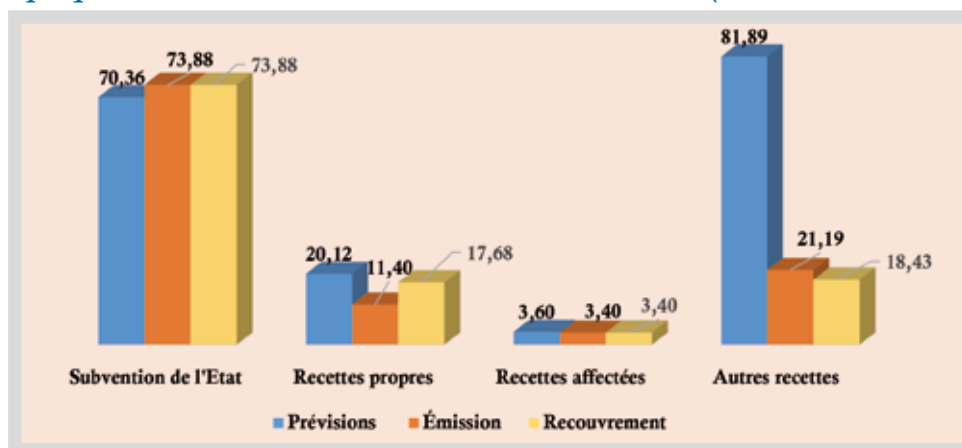
Parmi les 1 512 avis de crédit, 42 ont été transférés à l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) pour un montant de 3 134 076 583 FCFA correspondant à des structures dont elle est centralisatrice.

L'état du recouvrement global est de 710 529 825 270 FCFA, soit 90% de la prévision évaluée à 788 783 642 043 FCFA.

Toutefois, ce taux diffère d'une catégorie d'EPN à une autre.

Tableau 3.1 : Recouvrement des recettes dans les EPIC (en FCFA)

EPN	Nature	Prévisions	Émission	Recouvrement	Taux de réalisation
EPIC	Subventions de l'État	70 361 280 630	73 877 488 499	73 877 488 499	105,00%
	Recettes propres	20 118 185 369	11 404 195 883	17 676 686 108	87,86%
	Recettes affectées	3 600 000 000	3 398 020 065	3 398 020 065	94,39%
	Autres recettes	81 892 582 389	21 187 520 025	18 425 632 125	22,50%
TOTAL EPIC		175 972 048 388	109 867 224 472	113 377 826 797	64,43%

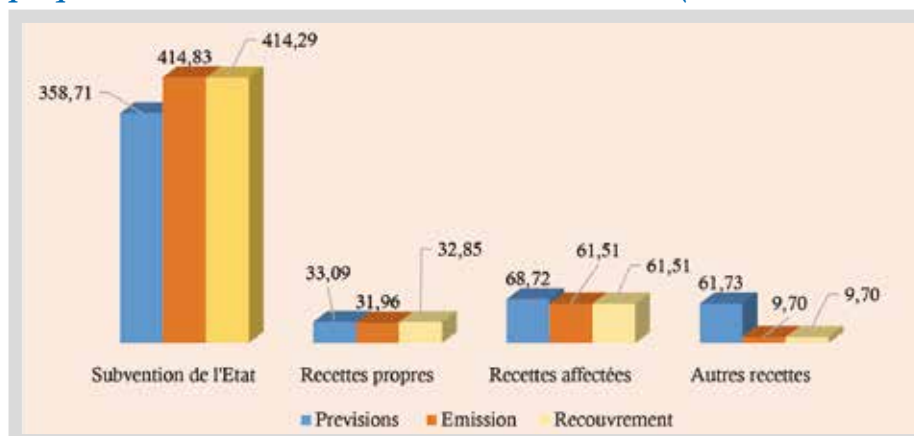
Graphique 3.1 : Recouvrement des recettes dans les EPIC (en milliards de FCFA)

Sur une prévision de 175 972 048 388 FCFA, les EPIC ont recouvré 113 377 826 797 FCFA, correspondant à un taux de 64,43%. Ce taux est en baisse considérable par rapport à celui de 2021 qui s'élevait à 99,18%.

Ce résultat est imputable essentiellement au faible taux de recouvrement des autres recettes et à la dissolution de trois EPIC.

Tableau 3.2 : Recouvrement des recettes dans les EPA (en FCFA)

EPN	Nature	Prévisions	Émission	Recouvrement	Taux de réalisation
EPA	Subventions d'État	358 707 316 327	414 829 240 998	414 289 240 998	115,50%
	Recettes propres	33 094 940 457	31 964 659 467	32 852 291 015	99,27%
	Recettes affectées	68 720 440 000	61 507 074 022	61 507 074 022	89,50%
	Autres recettes	61 729 668 188	9 695 942 091	9 695 942 091	15,71%
TOTAL EPA		522 252 364 972	517 996 916 578	518 344 548 126	99,25%

Graphique 3.2 : Recouvrement des recettes dans les EPA (en milliards de FCFA)

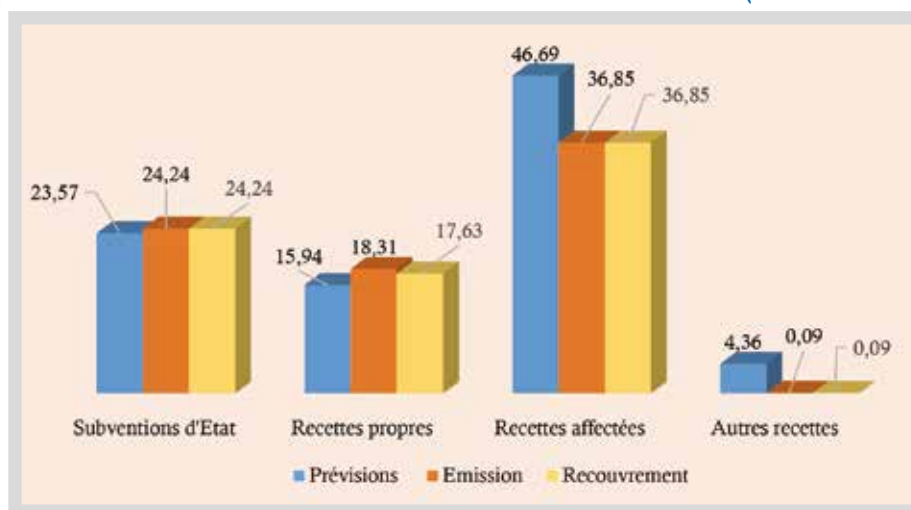
Les transferts de l'État en faveur des EPA s'élèvent à 414 289 240 998 FCFA, soit un taux de 115,50%. Ce fort taux s'explique par les ressources additionnelles consenties à plusieurs EPN.

Les recettes propres ont été recouvrées à hauteur de 32 852 291 015 FCFA, soit un taux de 99,27%. La forte performance du recouvrement de leurs ressources propres traduit des efforts considérables en matière de mobilisation.

Tableau 3.3 : État du recouvrement des EPN Assimilés (en FCFA)

EPN	Nature	Prévisions	Émission	Recouvrement	Taux de réalisation
EPN ASSIMILÉS	Subventions d'État	23 567 199 877	24 239 580 635	24 239 580 635	102,85%
	Recettes propres	15 944 474 369	18 309 007 887	17 632 278 464	110,59%
	Recettes affectées	46 686 695 000	36 849 556 246	36 849 556 246	78,93%
	Autres recettes	4 360 859 437	86 035 002	86 035 002	1,97%
TOTAL GÉNÉRAL		90 559 228 683	79 484 179 770	78 807 450 347	87,02%

Graphique 3.3 : Recouvrement des recettes dans les EPN Assimilés (en milliards de FCFA)



Les transferts verticaux au profit des EPN Assimilés sont de 24 239 580 635 FCFA, soit un taux de recouvrement de 102,85%.

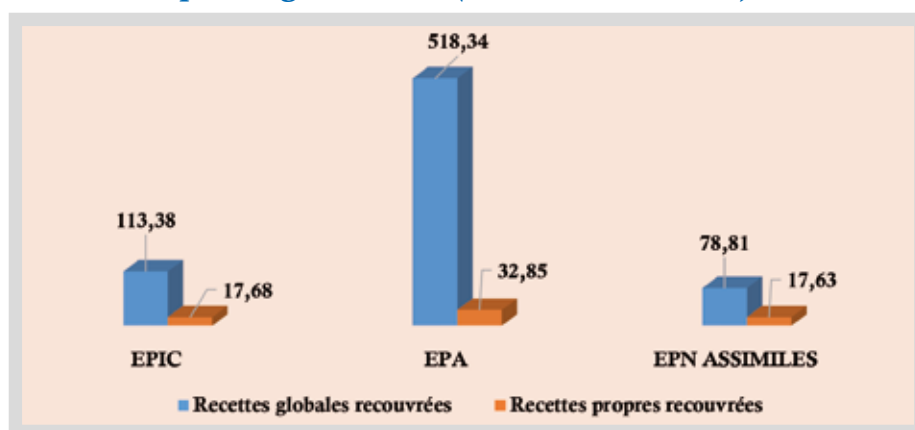
Les recettes propres ont été recouvrées à hauteur de 17 632 278 464 FCFA, soit un taux de recouvrement de 110,59% contre 112,29% en 2021.

Les recettes affectées sont de 36 849 556 246 FCFA, soit un taux de 78,93%, traduisant les efforts considérables de l'État.

La part des autres recettes est négligeable. Elle s'élève à 86 035 002 FCFA, soit 1,97% des recettes totales.

Tableau 4 : Part des recettes propres dans les recettes globales recouvrées par catégorie d'EPN

EPN	Recettes globales recouvrées	Recettes propres recouvrées	Pourcentage
EPIC	113 377 826 797	17 676 686 108	15,59%
EPA	518 344 548 126	32 852 291 015	6,34%
EPN Assimilés	78 807 450 347	17 632 278 464	22,37%
TOTAL	710 529 825 270	68 161 255 587	9,59%

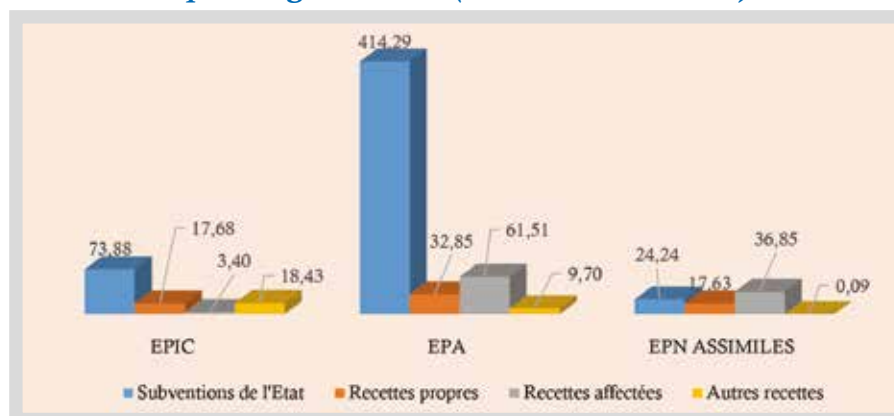
Graphique 4 : Part des recettes propres dans les recettes globales recouvrées par catégorie d'EPN (en milliards de FCFA)

Globalement, la part des recettes propres dans le recouvrement total est très faible, soit un taux de 9,59%.

Le problème se situe au niveau des EPIC qui doivent financer 60% de leur budget par leurs recettes propres conformément au texte les régissant.

Tableau 5 : Situation du recouvrement par nature et par catégorie d'EPN

NATURE	EPIC	EPA	EPN Assimilés	TOTAL	Pourcentage
Subventions de l'État	73 877 488 499	414 289 240 998	24 239 580 635	512 406 310 132	72,12%
Fonctionnement	70 772 059 801	265 931 498 466	18 090 220 635	354 793 778 902	49,93%
Investissement	3 105 428 698	148 357 742 532	6 149 360 000	157 612 531 230	22,18%
Recettes propres	17 676 686 108	32 852 291 015	17 632 278 464	68 161 255 587	9,59%
Recettes affectées	3 398 020 065	61 507 074 022	36 849 556 246	101 754 650 333	14,32%
Autres recettes	18 425 632 125	9 695 942 091	86 035 002	28 207 609 218	3,97%
TOTAL	113 377 826 797	518 344 548 126	78 807 450 347	710 529 825 270	100%

Graphique 5 : Situation du recouvrement par nature et par catégorie d'EPN (en milliards de FCFA)

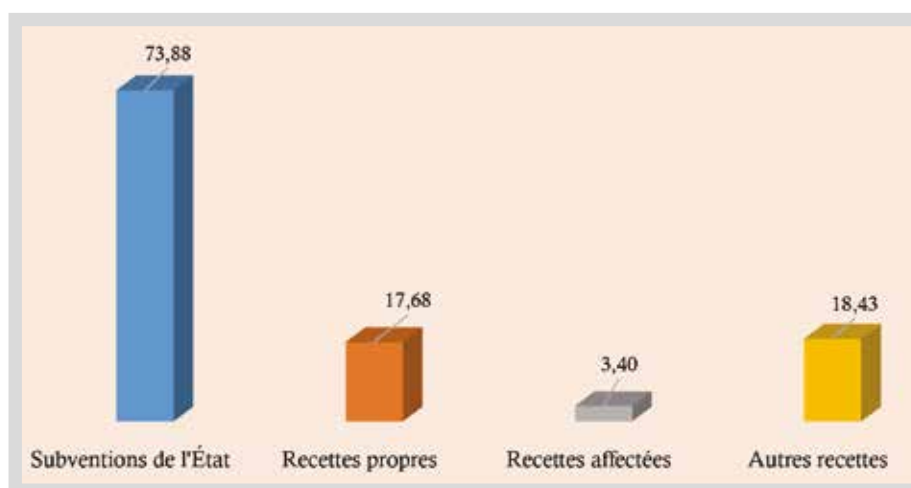
On note au niveau des EPN que la part des transferts de l'État est de 512 406 310 132 FCFA sur des recettes globales de 710 529 825 270 FCFA, soit un taux de réalisation de 72,12%. Ce taux indique leur forte dépendance des appuis de l'État.

Le recouvrement des autres types de recettes demeure très faible, soit 4,02%. Cela signifie que peu d'économie a été réalisée par les intégrations d'excédents budgétaires et que les recettes accidentelles sont minimales.

Tableau 5.1: Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPIC

EPN	NATURE	MONTANT	POURCENTAGE
EPIC	Subventions de l'État	73 877 488 499	65,16%
	<i>Fonctionnement</i>	70 772 059 801	62,42%
	<i>Investissement</i>	3 105 428 698	2,74%
	Recettes propres	17 676 686 108	15,59%
	Recettes affectées	3 398 020 065	3,00%
	Autres recettes	18 425 632 125	16,25%
	TOTAL	113 377 826 797	100%

Graphique 5.1 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPIC



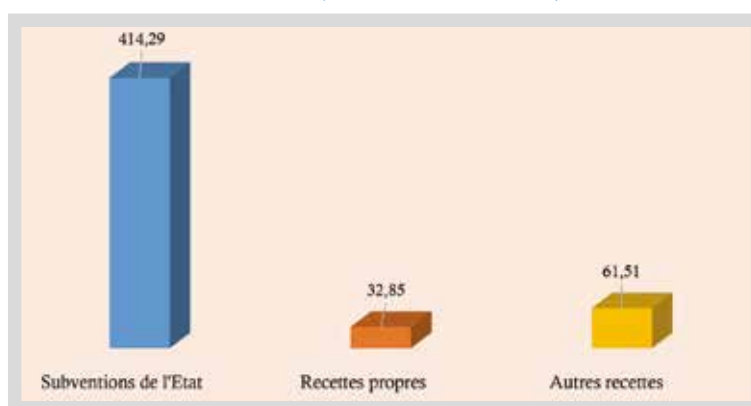
Les recettes propres effectivement recouvrées constituent une part négligeable (15,59%), largement en deçà du taux de 60% selon la loi n° 2020-627 du 14 août 2020 précitée.

Cette faiblesse dans le recouvrement des recettes propres met à jour la problématique de reclassement de certains EPIC.

Les subventions de fonctionnement s'élevant à 62,42% sont prépondérantes sur les subventions d'investissement d'un faible taux de 2,74%.

Tableau 5.2 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPA

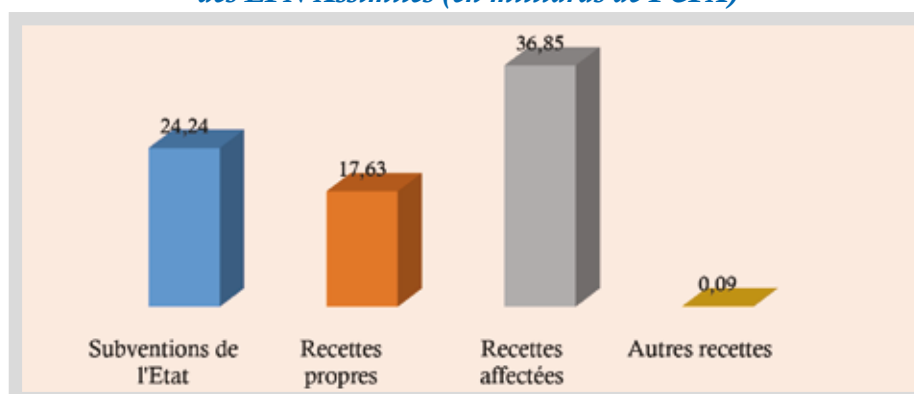
EPN	NATURE	MONTANT	POURCENTAGE
EPA	SUBVENTIONS D'ÉTAT (A)	414 289 240 998	79,93%
	<i>Fonctionnement</i>	265 931 498 466	51,30%
	<i>Investissement</i>	148 357 742 532	28,62%
	RECETTES PROPRES (B)	32 852 291 015	6,34%
	AUTRES RECETTES (C)	61 507 074 022	11,87%
	TOTAL (A+B+C)	518 344 548 126	100%

Graphique 5.2 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPA (en milliards de FCFA)

La proportion des subventions de 79,93% confirme la quasi-dépendance des EPA vis-à-vis des appuis de l'État. Il importe de relever que la proportion des subventions d'investissement (51,30%) est supérieure à celle des subventions de fonctionnement (28,62%), bien qu'il s'agisse d'EPA n'ayant pas vocation à créer de la richesse.

Tableau 5.3 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPN Assimilés

EPN	NATURE	MONTANT	POURCENTAGE
EPN ASSIMILÉS	SUBVENTIONS D'ÉTAT	24 239 580 635	30,76%
	<i>Fonctionnement</i>	18 090 220 635	22,95%
	<i>Investissement</i>	6 149 360 000	7,80%
	RECETTES PROPRES	17 632 278 464	22,37%
	RECETTES AFFECTÉES	36 849 556 246	46,76%
	AUTRES RECETTES	86 035 002	0,11%
	TOTAL	78 807 450 347	100%

Graphique 5.3 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPN Assimilés (en milliards de FCFA)

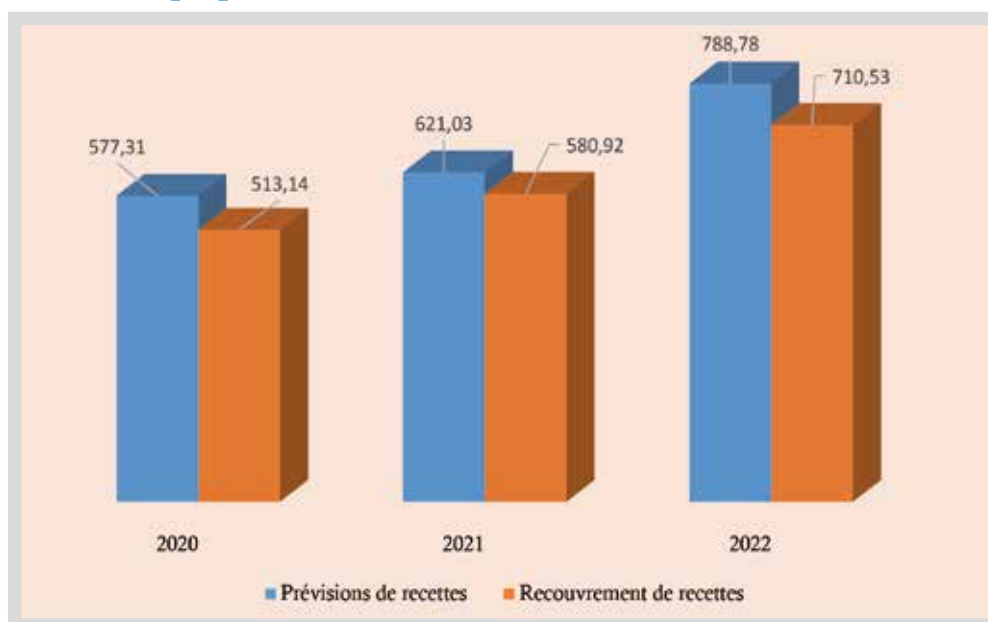
La part des subventions aux EPN Assimilés est de 30,76% de leur dotation globale. De même, les recettes affectées constituent 46,76% de ladite dotation, d'où leur forte dépendance de l'État.

Les EPN Assimilés devraient faire des efforts supplémentaires en vue d'améliorer le niveau de leurs recettes propres correspondant à 22,37%.

Tableau 6 : Évolution des recettes des EPN de 2020 à 2022

Année	2020	2021	2022
Prévisions des recettes	577 312 273 542	621 034 588 843	788 783 642 043
Émissions des recettes	513 144 905 298	580 922 633 782	707 348 320 820
Recouvrement des recettes	513 144 905 298	580 922 633 782	710 529 825 270
Taux de progression du recouvrement		13,21%	22,31%

Graphique 6 : Évolution des recettes des EPN de 2020 à 2022



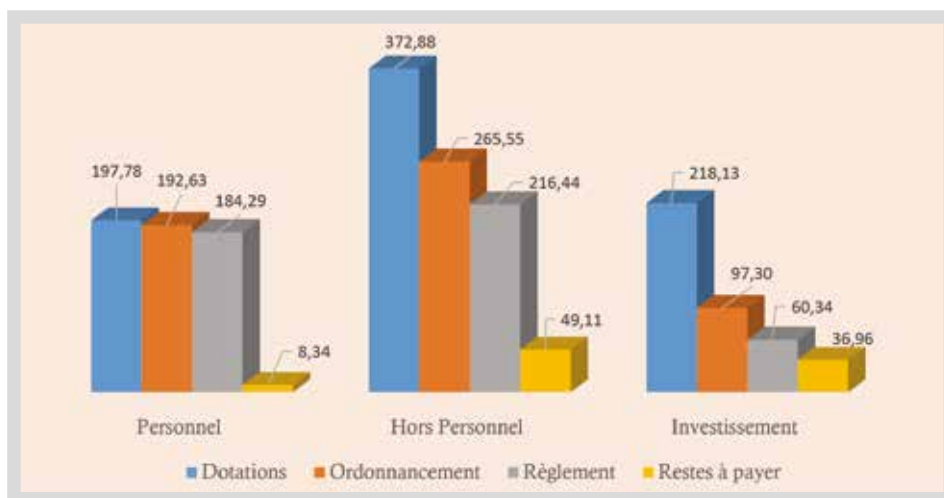
Entre 2020 et 2022, les prévisions et les réalisations de recettes sont en légère croissance. Ainsi, le taux de progression est respectivement de 13,21% en 2021 et de 22,31% en 2022.

II.2. Un niveau d'exécution des dépenses satisfaisant

Tableau 7 : Situation de l'exécution du budget des EPN par nature de dépenses

Dépenses	Dotations	Ordonnance- ment	Taux d'exécution	Règlement	Taux Règlement	Restes à Payer
Personnel	197 775 541 677	192 626 703 211	97,40%	184 289 309 552	95,67%	8 337 393 659
Hors Personnel	372 877 062 283	265 552 252 548	71,22%	216 444 934 417	81,51%	49 107 318 131
Fonctionnement	570 652 603 960	458 178 955 759	80,29%	400 734 243 969	87,46%	57 444 711 790
Investissement	218 131 038 083	97 302 797 770	44,61%	60 338 540 712	62,01%	36 964 257 058
TOTAL GÉNÉRAL	788 783 642 043	555 481 753 529	70,42%	461 072 784 681	83,00%	94 408 968 848

Graphique 7 : Situation de l'exécution du budget des EPN par nature de dépenses



En dépit des difficultés d'appropriation des applicatifs métiers nouvellement déployés dans les EPN et de la mise à disposition tardive des subventions par les services ordonnateurs, les dépenses ont été exécutées de façon satisfaisante.

Ainsi, les dépenses ont été prises en charge à hauteur de 555 481 753 529 FCFA, ce qui fait ressortir un taux de 70,42% par rapport à la dotation de 788 783 642 043 FCFA.

Quant aux dépenses de personnel, elles ont été réglées à hauteur de 184 289 309 552 FCFA, soit un taux de 95,67% des prises en charge.

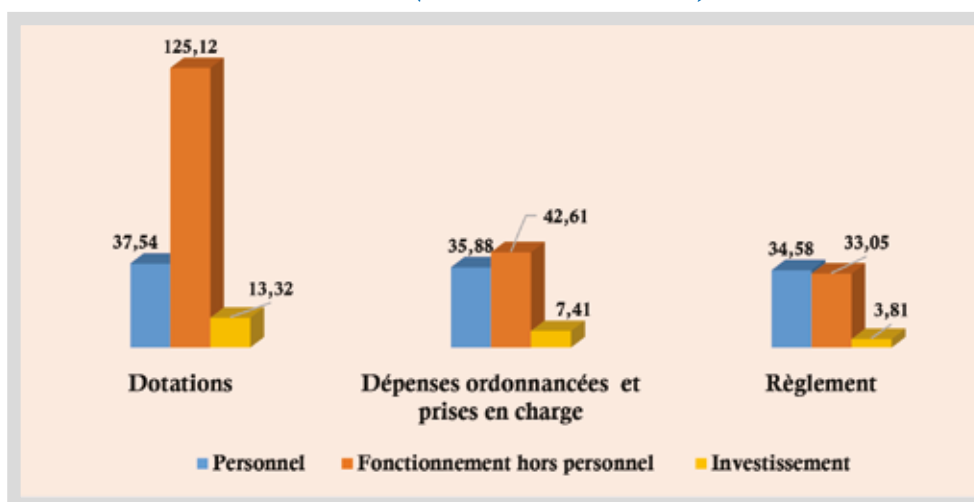
Les dépenses hors personnel réglées s'élèvent à 216 444 934 417 FCFA, soit 81,51% et celles des investissements sont de 60 338 540 712 FCFA, soit 62,01%.

En définitive, les dépenses ont été payées à hauteur de 461 072 784 681 FCFA sur une prise en charge globale de 555 481 753 529 FCFA, soit un taux de règlement de 83%. Cette relative performance est liée principalement à l'intégration des EPN dans le CUT.

Tableau 7.1 : Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPIC

EPN	Nature de la dépense	Dotations	Dépenses ordonnancées et prises en charge	Taux exécution	Règlement	Taux règlement
EPIC	Personnel	37 536 633 415	35 878 293 397	95,6%	34 578 034 327	96%
	Fonctionnement hors personnel	125 116 883 758	42 607 601 679	34,1%	33 046 277 658	78%
	Fonctionnement	162 653 517 173	78 485 895 076	48,3%	67 624 311 985	86%
	Investissement	13 318 531 215	7 413 759 327	55,7%	3 805 940 000	51%
TOTAL EPIC		175 972 048 388	85 899 654 403	48,8%	71 430 251 985	83%

Graphique 7.1 : Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPIC (en milliards de FCFA)



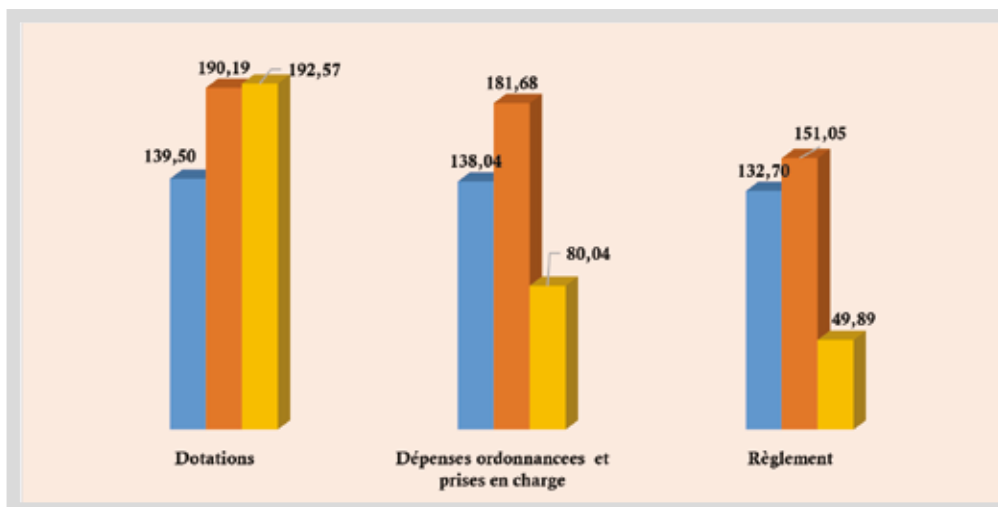
Le taux des dépenses ordonnancées et prises en charge au niveau des EPIC est de 48,8%, ce qui est en deçà de la moitié de la dotation. De même, la faiblesse du taux d'ordonnancement des dépenses d'investissement (55,7%) interpelle.

Cette faiblesse du taux des dépenses d'investissement s'explique principalement par le non mandatement des dépenses, en raison de difficultés liées aux procédures de passation des marchés publics et de la mise en place tardive des subventions d'investissement.

Tableau 7.2 : Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPA

Catégorie EPN	Nature	Dotations	Dépenses ordonnancées et prises en charge	Taux Exécution	Règlement	Taux règlement
EPA	Personnel	139 496 650 834	138 041 268 678	99,0%	132 697 684 443	96%
	Fonctionnement hors personnel	190 186 349 086	181 677 500 462	95,5%	151 053 317 056	83%
	Fonctionnement	329 682 999 920	319 718 769 140	97,0%	283 751 001 499	89%
	Investissement	192 569 365 052	80 044 737 051	41,6%	49 894 448 398	62%
TOTAL EPA		522 252 364 972	399 763 506 191	76,5%	333 645 449 897	83%

Graphique 7.2 : Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPA (en milliards de FCFA)



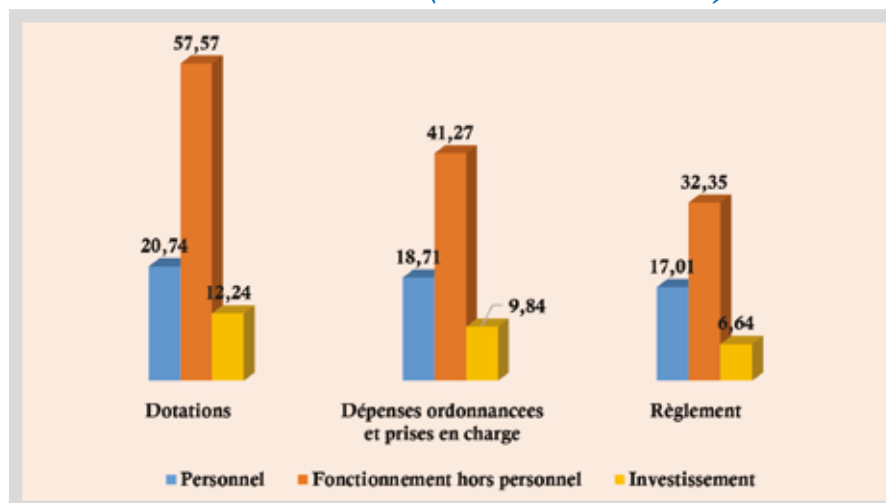
Sur une dotation totale de 522 252 364 972 FCFA, le montant de 399 763 506 191 FCFA a fait l'objet d'ordonnancement et de prise en charge, soit un taux de 76,5%. Ce taux est globalement satisfaisant.

Tableau 7.3 : Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPN Assimilés

Catégorie EPN	Nature de la dépense	Dotations	Dépenses ordonnancées et prises en charge	Taux exécution	Règlement	Taux règlement
EPN ASSIMILÉS	Personnel	20 742 257 428	18 707 141 136	90,2%	17 013 590 782	91%
	Fonctionnement hors personnel	57 573 829 439	41 267 150 407	71,7%	32 345 339 703	78%
	Fonctionnement	78 316 086 867	59 974 291 543	76,6%	49 358 930 485	82%
	Investissement	12 243 141 816	9 844 301 392	80,4%	6 638 152 314	67%
TOTAL EPN ASSIMILÉS		90 559 228 683	69 818 592 935	77,1%	55 997 082 799	80%

Source : DGTCP

Graphique 7.3 : Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPN Assimilés (en milliards de FCFA)



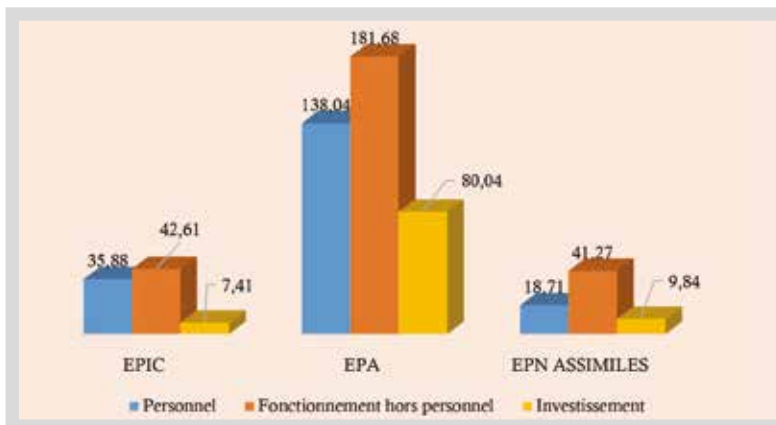
Au niveau des EPN Assimilés, la part des dépenses ordonnancées et prises en charge est de 70,4%. De même, le niveau des prises en charge relatives aux dépenses d'investissement est satisfaisant (80,4%), contrairement à celui des EPIC (55,7%) et des EPA (41,6%).

Tableau 8 : Situation des dépenses par nature et par catégorie d'EPN

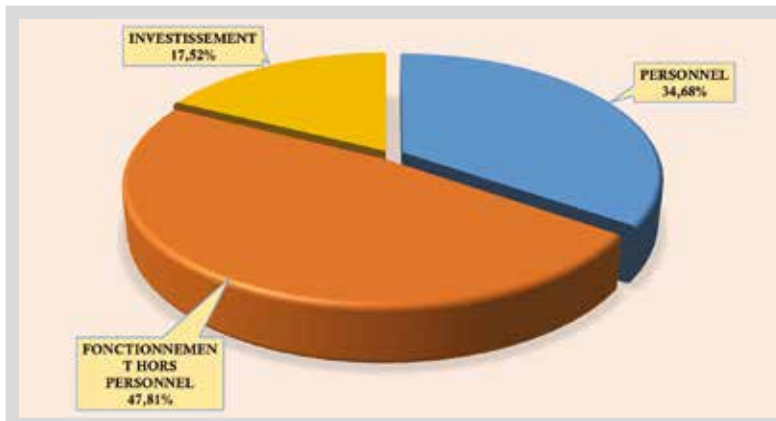
NATURE DE LA DÉPENSE	EPIC	EPA	EPN ASSIMILÉS	TOTAL	Pourcentage
Personnel	35 878 293 397	138 041 268 678	18 707 141 136	192 626 703 211	34,68%
Fonctionnement hors personnel	42 607 601 679	181 677 500 462	41 267 150 407	265 552 252 548	47,81%
Fonctionnement	78 485 895 076	319 718 769 140	59 974 291 543	458 178 955 759	82,48%
Investissement	7 413 759 327	80 044 737 051	9 844 301 392	97 302 797 770	17,52%
Total	85 899 654 403	399 763 506 191	69 818 592 935	555 481 753 529	100%
Proportion par catégorie d'EPN	15,46%	71,97%	12,57%	100%	

Source : DGTCP

Graphique 8.a: Situation des dépenses par nature et par catégorie d'EPN



Graphique 8.b : Proportion des dépenses des EPN par nature



L'analyse des dépenses des trois catégories d'EPN permet d'observer que la part des EPA représente plus des 2/3 des dépenses, soit 71,97%. Ils sont suivis des EPIC (15,46%). Les EPN Assimilés, quant à eux, ne représentent que 12,57%.

Cette prédominance des dépenses des EPA s'explique par leur grand nombre (63 sur 100). Ces EPA fournissent des prestations à des coûts relativement bas. Il s'agit notamment des structures à caractère hautement social (secteur Éducation-Formation).

Tableau 8.1 : Proportion de la masse salariale dans le budget des EPIC

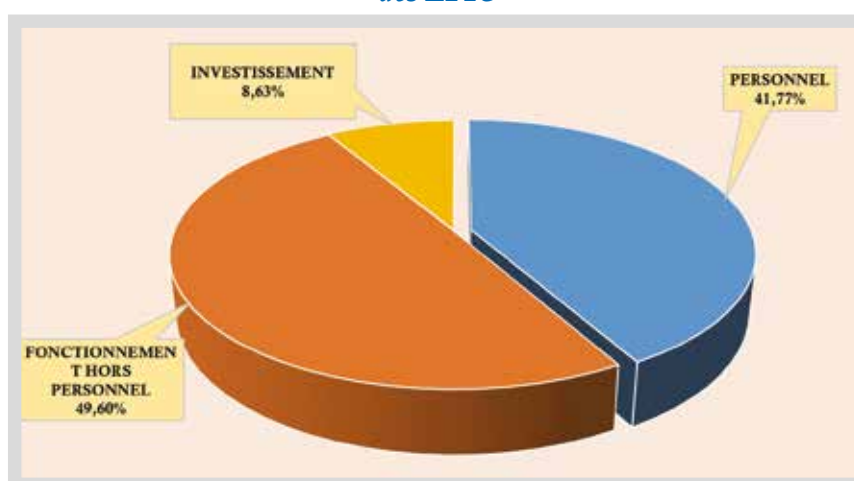
CATÉGORIE D'EPN	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT	POURCENTAGE
EPIC	Personnel	35 878 293 397	41,77%
	Fonctionnement hors personnel	42 607 601 679	49,60%
	Fonctionnement	78 485 895 076	91,37%
	Investissement	7 413 759 327	8,63%
	TOTAL	85 899 654 403	100%

Source : DGTCP

Graphique 8.1 a : Situation de la masse salariale dans le budget des EPIC (en milliards de FCFA)



Graphique 8.1 b : Proportion de la masse salariale dans le budget des EPIC

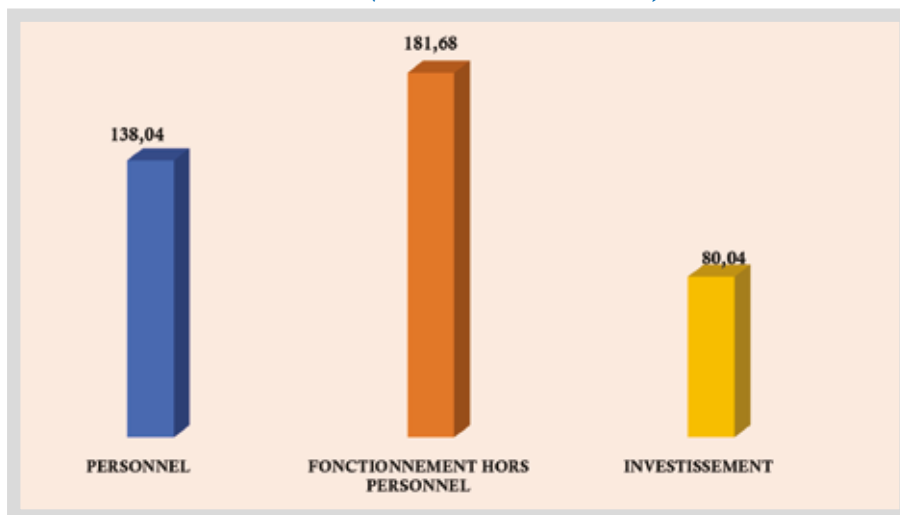


Les charges liées au personnel constituent 41,77% du budget de fonctionnement. Cela veut dire que 58,23% des ressources sont consacrées à la réalisation des activités qui constituent la raison d'être des EPIC.

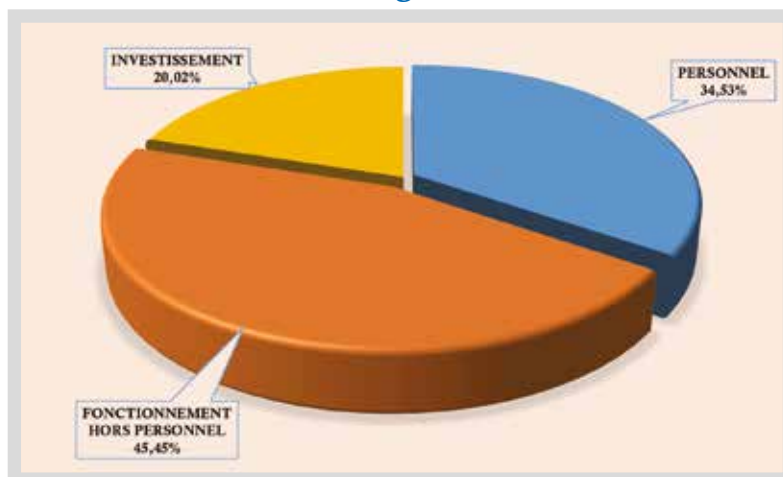
Tableau 8.2 : Proportion de la masse salariale dans le budget des EPA

CATÉGORIE D'EPN	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT	POURCENTAGE
EPA	Personnel	138 041 268 678	34,53%
	Fonctionnement hors personnel	181 677 500 462	45,45%
	Fonctionnement	319 718 769 140	79,98%
	Investissement	80 044 737 051	20,02%
	TOTAL	399 763 506 191	100%

Graphique 8.2 a : Situation de la masse salariale dans le budget des EPA (en milliards de FCFA)



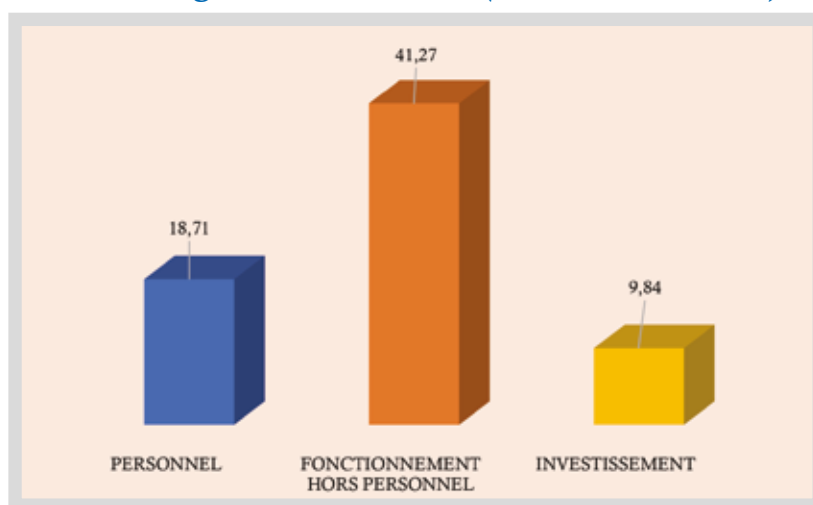
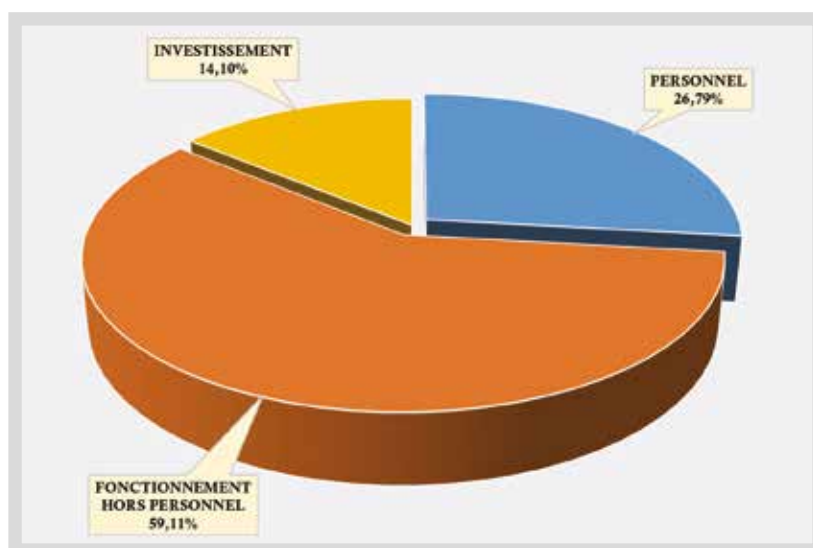
Graphique 8.2 b : Proportion de la masse salariale dans le budget des EPA



Les dépenses de personnel constituent 34,53% des dépenses de fonctionnement. Ce taux montre que plus du 1/3 des ressources est affecté au paiement des dépenses du personnel des EPA.

Tableau 8.3 : Proportion de la masse salariale dans le budget des EPN Assimilés

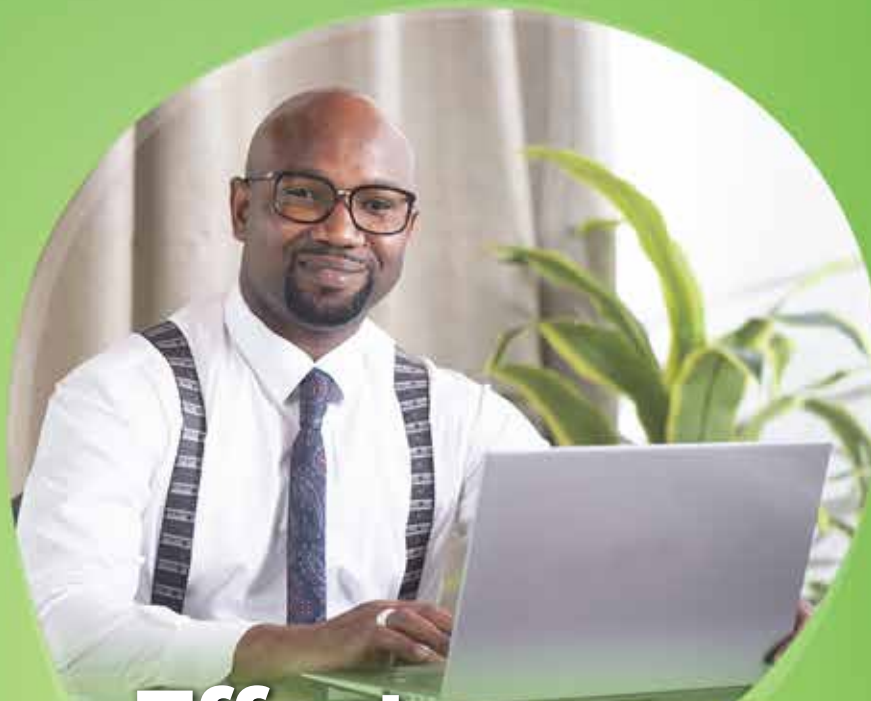
CATÉGORIE D'EPN	NATURE DE LA DÉPENSE	EPN ASSIMILÉS	Pourcentage
EPN ASSIMILÉS	<i>Personnel</i>	18 707 141 136	26,79%
	<i>Fonctionnement hors personnel</i>	41 267 150 407	59,11%
	Fonctionnement	59 974 291 543	85,90%
	Investissement	9 844 301 392	14,10%
	TOTAL	69 818 592 935	100%

Graphique 8.3.a : Situation de la masse salariale dans le budget des EPN Assimilés (en milliards de FCFA)**Graphique 8.3.b : Proportion de la masse salariale dans le budget des EPN Assimilés**

La proportion de la masse salariale dans les charges de fonctionnement au niveau des EPN Assimilés est de 26,79%. Ceci donne une marge auxdites entités pour effectuer les dépenses hors personnel, c'est-à-dire celles liées au fonctionnement et au déploiement de leurs activités à hauteur de 73,21%.

CHAPITRE II

PLACE DES EPN DANS L'ÉCOSYSTÈME FINANCIER NATIONAL



Effectuez vos virements en un clic

 www.ebanktresor.ci

Le Plaisir de vivre la Banque en ligne.

Une solution pour les Particuliers, les Entreprises
et les Institutions

I. ANALYSE DES RÉSULTATS

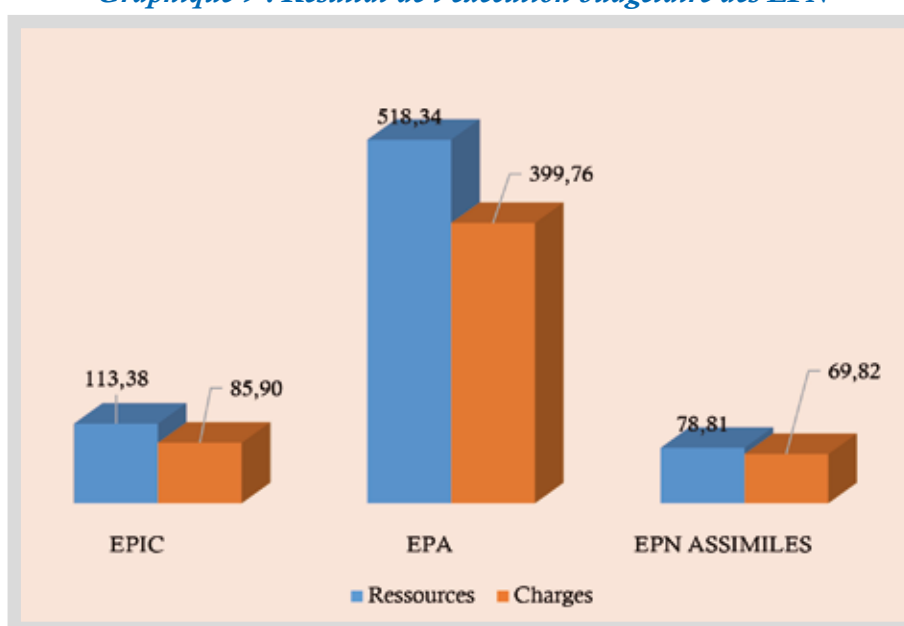
Cette analyse porte sur le résultat budgétaire et la situation financière.

I.1. Un résultat budgétaire globalement excédentaire

Tableau 9 : Résultat de l'exécution budgétaire des EPN

CATEGORIE EPN	RESSOURCES	CHARGES	RESULTAT
EPIC	113 377 826 797	85 899 654 403	27 478 172 394
EPA	518 344 548 126	399 763 506 191	118 581 041 935
EPN Assimilés	78 807 450 347	69 818 592 935	8 988 857 412
TOTAL	710 529 825 270	555 481 753 529	155 048 071 741

Graphique 9 : Résultat de l'exécution budgétaire des EPN



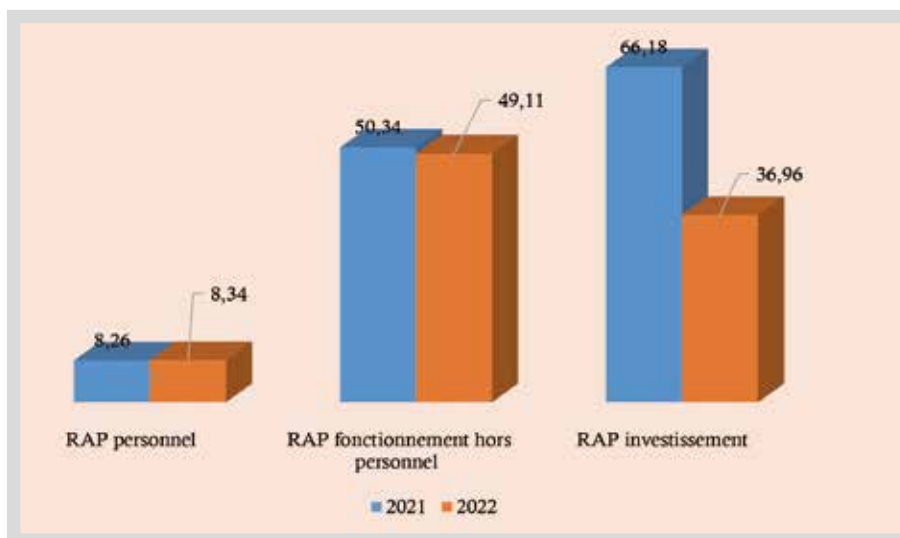
Le résultat fait apparaître un excédent budgétaire global de 155 048 071 741 FCFA contre 71 571 486 692 FCFA en 2021.

Cet excédent s'explique par la prise en compte des soldes de trésorerie des EPN en liquidation.

Tableau 10 : Situation comparative des restes à payer de 2021 et 2022

ANNEES	RAP PERSONNEL	RAP FONCTIONNEMENT HORS PERSONNEL	RAP INVESTISSEMENT	TOTAL RAP
2021	8 258 224 979	50 338 144 024	66 178 348 871	124 774 717 874
2022	8 337 393 659	49 107 318 131	36 964 257 058	94 408 968 848

Source : DGTCP

Graphique 10 : Situation comparative des Restes à Payer de 2021 et 2022

On observe une baisse considérable des restes à payer, passant de 124 774 717 874 FCFA en 2021 à 94 408 968 848 FCFA en 2022, soit une régression de 30 365 749 026 FCFA correspondant à 32,16%. Cette situation traduit un effort d'apurement de la dette intérieure, conformément aux orientations du Gouvernement.

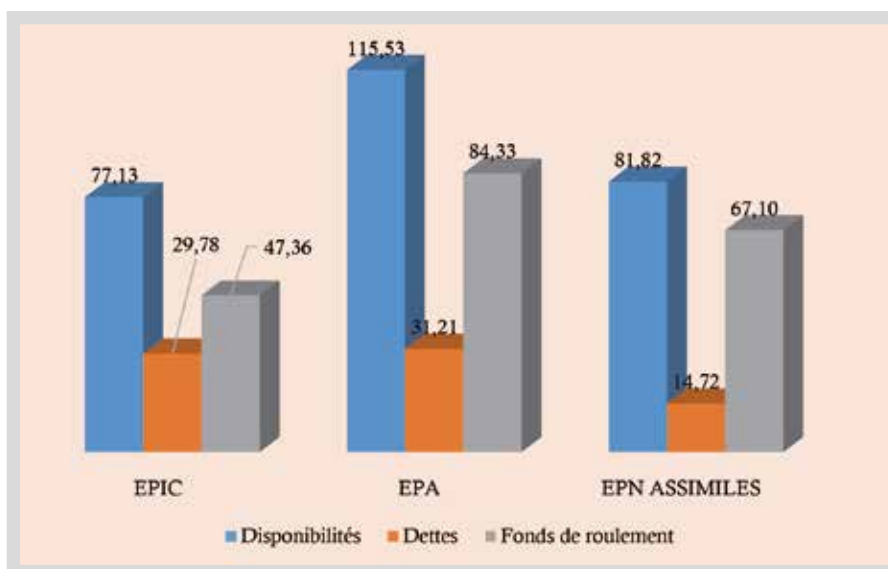
I.2. Un fonds de roulement largement positif

Le fonds de roulement est la contraction entre les actifs (trésorerie, créances) et les passifs (dettes) de l'EPN à un moment donné. Il traduit la capacité financière de la structure.

Tableau 11 : Fonds de roulement des EPN

CATÉGORIE EPN	DISPONIBILITES			DETTES (C)	FONDS DE ROULEMENT
	Trésorerie (A)	Créances (B)	Total (A+B)		D=(A+B)-C
EPIC	46 167 172 061	30 966 489 234	77 133 661 295	29 778 380 352	47 355 280 943
EPA	106 451 439 064	9 082 747 845	115 534 186 909	31 207 218 221	84 326 968 688
EPN ASSIMILÉS	81 814 608 253	4 117 776	81 818 726 029	14 719 496 538	67 099 229 491
TOTAL	234 433 219 378	40 053 354 855	274 486 574 233	75 705 095 111	198 781 479 122

Graphique 11 : Fonds de roulement des EPN (en milliards de FCFA)



$$\text{Fonds de roulement(D)} = (\text{Trésorerie (A)} + \text{Créances (B)}) - \text{Dettes (C)}$$

Les disponibilités, qui sont constituées des créances et de la trésorerie, se chiffrent à 274 486 574 233 FCFA contre 75 389 841 804 FCFA de dettes, donnant un fonds de roulement positif de 198 781 479 122 FCFA pour l'ensemble des EPN.

II. POIDS DES EPN PAR RAPPORT AU PIB

Les EPN, à l'instar des collectivités décentralisées, constituent des démembrements de l'État central. À ce titre, ils reçoivent des appuis financiers en termes de subventions qui, ajoutés à leurs ressources propres, leur permettent de mettre en œuvre les missions spécifiques qui leur sont confiées. Aussi est-il pertinent d'examiner la part de ces subventions dans le volume global des ressources de l'État. L'analyse des tableaux ci-après mettra en exergue le niveau des flux concernés.

Tableau 12 : Tableau comparé des finances des EPN par rapport aux finances de l'État

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Recettes budgétaires EPN/PIB	1,45%	1,51%	1,57%
Recettes propres EPN/PIB	0,09%	0,28%	0,14%
Dépenses totales des EPN/PIB	1,16%	1,31%	1,11%
Subventions de l'État aux EPN/PIB	1,37%	1,07%	0,98%

PIB 2022 : valeur estimée à 29 300 milliards de FCFA

Source : Banque Mondiale

Les recettes budgétaires des EPN représentent 1,57% du PIB, contre 1,51% en 2021 et 1,45% en 2020.

En outre, la part des recettes propres représente 0,09% en 2020, 0,28% en 2021 et 0,14% en 2022 du PIB.

Le ratio entre les dépenses totales des EPN et le PIB s'établit à 1,11%.

Ces données confirment que la contribution de ces structures parapubliques à la création de la richesse nationale demeure minime, voire marginale.»

Par ailleurs, la part des transferts de l'État aux EPN est de 0,98% en 2022. L'extrême faiblesse de ce taux doit emmener l'État à reconsidérer la pertinence du maintien ou non de certains EPN qui deviennent plus budgétivores que créateurs de richesse.

III. POIDS DES EPN DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT

Tableau 13 : Tableau des ratios

RUBRIQUES	2020	2021	2022
Subventions de l'État/Recettes totales des EPN	81,98%	64,77%	80,09%
Dépenses de personnel des EPN/Dépenses de fonctionnement des EPN	43,40%	39,23%	42,04%
Recettes propres /Dépenses de personnel des EPN	24,81%	48,55%	30,30%

Source : DGTCP

La part des subventions de l'État dans le budget des EPN a oscillé entre 2020 et 2022.

En effet, de 81,98% en 2020, lesdites subventions se sont stabilisées autour de 64,77% en 2021 et se sont accrues en 2022 à 80,09%. Cette situation s'explique par l'important soutien de l'État aux EPA au regard de leurs activités à caractère social.

Les ratios des dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 43,40% en 2020, à 39,23% en 2021 et à 42,04% en 2022. Ceci traduit la propension des EPN à investir et à déployer l'essentiel de leurs activités.

De 2020 à 2021, on note une nette évolution des recettes propres, passant de 24,81% en 2020 à 48,55% en 2021. Cependant, ce niveau a connu une baisse considérable en 2022, avec un taux de 30,30% en raison notamment des effets de la pandémie à Covid-19.

En définitive, sans l'appui de l'État, les recettes propres des EPN ne sont pas suffisantes pour couvrir leurs charges de personnel.

TROISIÈME
PARTIE

POINTS D'ATTENTION
ET D'AMÉLIORATION

Cette partie est relative aux points d'attention et d'amélioration.



Cash Junior

offre une meilleure sécurité pour
recevoir vos bourses scolaires et universitaires

CHAPITRE I

POINTS D'ATTENTION

Les EPN ont été confrontés à diverses difficultés dont certaines ont été évoquées dans les rapports antérieurs. Ces difficultés peuvent être regroupées en trois (03) catégories :

- juridique et institutionnel ;
- comptable et financier ;
- technique.

I. SUR LE PLAN JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Ces difficultés concernent essentiellement :

- la non prise des textes d'application de la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics ;
- l'application de dispositions réglementaires caduques, notamment l'instruction n°98 MEF du 5 juillet 1990 relative aux modalités d'application du décret n°81-137 du 18 février 1981 portant régime financier et comptable des EPN, nonobstant l'évolution de l'environnement juridique et financier des EPN, consécutive aux nouvelles directives de l'UEMOA ;
- le constat d'irrégularités dans le fonctionnement des Conseils de gestion de certains EPN Assimilés, relativement aux questions de suppléance ou de délégation ;
- le non-respect par certains EPIC de l'obligation légale d'affecter au moins 60% de leurs ressources propres à la couverture de leurs dépenses ;
- le constat de plus en plus récurrent des performances de mobilisation de recettes propres réalisées par des EPA (au-delà du seuil de 40% de leurs dépenses) ;
- l'inexistence de dispositions légales et réglementaires fixant les modalités et critères de reclassement des EPN en EPIC ou en EPA ;
- le constat de la dissolution des EPN au profit de la mise en place d'entités régies par le droit privé (Sociétés d'État et Agences d'Exécution).

II. SUR LE PLAN COMPTABLE ET FINANCIER

Au niveau comptable et financier, les difficultés sont liées :

- aux retards dans la transmission des ordres de paiement par les services des ordonnateurs, entraînant un surcroît de travail en fin de gestion ;
- aux imprécisions dans l'identification et la localisation des redevables sur les ordres de recettes ne facilitant pas le recouvrement effectif ;
- à l'insuffisance des pièces justificatives en soutien aux ordres de paiement ;
- à la persistance de soldes anormaux hérités des gestions antérieures et les plus récents consécutifs au basculement dans ASTER et le CUT.

III. SUR LE PLAN TECHNIQUE

Au niveau technique, les difficultés sont relatives à :

- l'instabilité et la lenteur du réseau des applicatifs métiers (ASTER, SyGACUT et SIGEPN) ;
- l'absence d'interfaçage entre les applicatifs métiers susvisés ne permettant pas l'édition d'états consolidés ;
- la lenteur dans l'appropriation des applicatifs métiers par certains comptables suite au basculement de la comptabilité des EPN à la comptabilité de l'État ;
- l'impossibilité d'éditer certains états financiers au poste pour des questions liées au paramétrage; ce qui implique une requête à la DSI et un retraitement extracomptable des données fournies ;
- l'habilitation en vue de l'édition de certaines situations financières et comptables ;
- le paramétrage au profit des Agents comptables en vue de la saisie de toutes les informations relatives aux redevables ou aux bénéficiaires (tiers), toute chose qui réduirait leur dépendance vis-à-vis de la DCP et de la DSI.

CHAPITRE II

POINTS D'AMÉLIORATION

L'examen des points d'amélioration nécessite au préalable l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des gestions antérieures.



Cash Liberté

offre une meilleure sécurité pour les missions
et les paiements de masse.

I. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Les rapports des gestions antérieures (2018 à 2021) ont formulé des recommandations dont l'application a fait l'objet d'évaluation. Ainsi, sur huit recommandations, trois (03) ont connu un début de mise en œuvre. Il s'agit de l'amélioration :

- des déversements des applicatifs SyGACUT-ASTER ;
- de la fluidité du réseau internet, rendant plus aisée la demande d'expression des besoins au niveau du SyGACUT ;
- de l'assistance de proximité pour une meilleure appropriation des applicatifs métiers.

Les cinq (05) recommandations non encore exécutées ont été reconduites en 2022. Pour un suivi diligent, leur évaluation fera désormais l'objet d'une matrice d'actions.

Sur la base des difficultés rencontrées au cours de la gestion 2022 et des années antérieures, des recommandations ont été formulées. Celles-ci portent sur les aspects :

- juridique et institutionnel ;
- comptable et financier ;
- technique.

II. SUR LE PLAN JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Les recommandations au niveau juridique et institutionnel se présentent comme suit :

- prendre les textes d'application de la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics ;
- actualiser les dispositions réglementaires, en l'occurrence l'instruction n°98 MEF du 5 juillet 1990 relative aux modalités d'application du décret n°81-137 du 18 février 1981 portant régime financier et comptable des EPN, pour tenir compte de l'évolution de l'environnement juridique et financier des EPN ;
- régler les questions de suppléance ou de délégation dans le fonctionnement des Conseils de gestion de certains EPN Assimilés, en vue de leur fonctionnement régulier ;
- prendre des mesures pour amener les EPIC à satisfaire à l'obligation légale d'affecter au moins 60% de leurs ressources propres à la couverture de leurs dépenses ;
- prendre des dispositions au regard de la performance de mobilisation de recettes propres réalisées par des EPA (au-delà du seuil de 40% de leurs dépenses) en vue de leur reclassement en EPIC ;
- adopter des dispositions légales et réglementaires fixant les modalités et critères de reclassement des EPN en EPIC ou en EPA ;
- régler la question de la dissolution des EPN au profit de la mise en place d'entités régies par le droit privé (Sociétés d'État et Agences d'Exécution).

III. SUR LE PLAN COMPTABLE ET FINANCIER

L'amélioration de la gestion financière et comptable commande la prise des mesures ci-après :

- transmettre à bonne date, les ordres de paiement par les services des ordonnateurs, pour éviter le surcroît de travail en fin de gestion ;
- mettre à la disposition des Agents Comptables toutes les informations relatives aux redevables (identification et localisation) sur les ordres de recettes émis en vue de faciliter et d'optimiser le recouvrement des recettes propres ;
- transmettre l'exhaustivité des pièces justificatives en soutien aux ordres de paiement en vue de faciliter considérablement l'exécution des dépenses ;
- apurer l'ensemble des soldes anormaux.

IV. SUR LE PLAN TECHNIQUE

Au niveau technique, les recommandations suivantes ont été faites :

- améliorer le réseau des applicatifs métiers (ASTERNDIR, SyGACUT et SIGEPN) ;
- réaliser l'interfaçage entre les applicatifs métiers susvisés, afin de rendre aisée l'automatisation de l'édition d'états consolidés ;
- poursuivre le renforcement des capacités des Agents Comptables et de leurs collaborateurs en comptabilité des EPN et en comptabilité de l'État ;
- paramétrer les Agences Comptables en vue de l'édition de la totalité des états financiers, à l'effet de renforcer l'autonomie des Agents Comptables ;
- habiliter les Agents Comptables en vue de l'édition de l'exhaustivité des situations financières et comptables et de la saisie de toutes les informations relatives aux redevables ou aux bénéficiaires (tiers).

CONCLUSION

L'exécution des budgets des EPN, au titre de l'année 2022, est globalement satisfaisante, en dépit des chocs internes et externes.

Cette performance se traduit par :

- un taux de réalisation des recettes de 90% ;
- un taux d'exécution des dépenses à hauteur de 70,42% ;
- un résultat budgétaire excédentaire, qui a été toutefois fortement influencé par les soldes de trésorerie des EPN en liquidation.

Nonobstant ces acquis, diverses difficultés ont émaillé la gestion budgétaire, financière et comptable des dites entités.

Aussi des efforts soutenus devraient-ils être déployés en faveur de :

- la prise de textes complémentaires d'application de la loi n°2020-627 pour en renforcer l'efficacité et, éventuellement, combler le vide juridique concernant les EPN Assimilés, en vue d'un fonctionnement cohérent et efficace ;
- le déploiement entier de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney dans le cadre du recouvrement des recettes propres et du paiement des dépenses sur états collectifs ;
- le renforcement des capacités des acteurs du circuit d'exécution du budget, dans la perspective de l'exécution du budget programme dans les EPN à compter de la gestion 2023.

Dans un contexte marqué par l'amenuisement des ressources de l'État, une réflexion approfondie s'impose pour assurer la viabilité et la pérennité des structures décentralisées dont les EPN.

Par ailleurs, l'écosystème des EPN ayant connu une évolution avec la création d'un nouveau type d'EPN dénommé Etablissements Publics Hospitaliers Nationaux, il importe de prendre toutes les mesures réglementaires, institutionnelles et matérielles pour leur bon fonctionnement.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	9
SOMMAIRE	11
SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	13
RÉSUMÉ	15
I. Faits marquants	15
II. Analyse de la gestion 2022 et place des EPN dans l'écosystème financier national	16
III. Points d'attention et d'amélioration	17
INTRODUCTION	19
PREMIÈRE PARTIE : FAITS MARQUANTS	21
CHAPITRE I : ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT DES EPN	23
I. Création d'une nouvelle catégorie d'EPN : les Établissements Publics Hospitaliers Nationaux	25
II. Dissolution de trois EPN et mise en place de Comités de Liquidation	25
III. Opérationnalisation des agences comptables auprès de l'Université et du CROU de San-Pédro	26
CHAPITRE II : AMÉLIORATION DES OUTILS DE GESTION	27
I. Plateforme TrésorPay-TrésorMoney : un outil de recouvrement performant au service des EPN	29
II. Nouveau mécanisme de paiement des dépenses en numéraires : volant de trésorerie	29
III. Travaux préparatoires à l'intégration des EPN dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE)	30
IV. Missions d'assistance	30
DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DE LA GESTION 2022 ET PLACE DES EPN DANS L'ÉCOSYSTÈME FINANCIER NATIONAL	31
CHAPITRE I : ANALYSE DES PRÉVISIONS ET DE L'EXÉCUTION DU BUDGET	33
I. Analyse de la gestion	35
I.1. Situation des prévisions budgétaires en recettes	35
I.2. Situation des prévisions budgétaires en dépenses	39
II. Analyse de l'exécution	43
II.1. Un niveau de recouvrement à améliorer	43
II.2. Un niveau d'exécution des dépenses satisfaisant	50

CHAPITRE II : PLACE DES EPN DANS L'ÉCOSYSTÈME FINANCIER NATIONAL	57
I. Analyse des résultats.....	59
I.1. <i>Un résultat budgétaire globalement excédentaire</i>	59
I.2. <i>Un fonds de roulement largement positif</i>	60
II. Poids des EPN par rapport au PIB	61
III. Poids des EPN dans le budget de l'État	62
TROISIÈME PARTIE : POINTS D'ATTENTION ET D'AMÉLIORATION	63
CHAPITRE I : POINTS D'ATTENTION	65
I. Sur le plan juridique et institutionnel.....	67
II. Sur le plan comptable et financier	67
III. Sur le plan technique.....	67
CHAPITRE II : POINTS D'AMÉLIORATION	69
I. Évaluation de la mise en œuvre des recommandations des années antérieures	71
II. Sur le plan juridique et institutionnel	71
III. Sur le plan comptable et financier.....	72
IV. Sur le plan technique	72
CONCLUSION.....	73
TABLE DES MATIÈRES.....	75
ANNEXES.....	77
LISTE DES TABLEAUX	87
LISTE DES GRAPHIQUES.....	89



ANNEXES

LISTE GLOBALE DES EPN

N° D'ORDRE	EPN	
	Sigles	Dénominations
1	AEJ	Agence Emploi Jeunes
2	AGEDI Liquidation	Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles
3	AGEFOP	Agence Nationale de la Formation Professionnelle
4	AIP	Agence Ivoirienne de Presse
5	AIRMS	Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale
6	ANAGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets
7	ANDE	Agence Nationale De l'Environnement
8	ANP	Autorité Nationale de la Presse
9	ANRMP	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
10	ASDM	Agence de Soutien et de Développement des Médias
11	BIPIA	Bureau Ivoirien pour l'Intégration Africaine
12	CAIDP	Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics
13	CCLVC	Commission de la Concurrence et de la Lutte Contre la Vie Chère
14	CED-CI	Centre d'Education à Distance de Côte Ivoire
15	CEI	Commission Electorale Indépendante
16	CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
17	CHU - Angré	Centre Hospitalier Universitaire d'Angré
18	CHU - Bouaké	Centre Hospitalier Universitaire de Bouaké
19	CHU - Cocody	Centre Hospitalier Universitaire de Cocody
20	CHU - Treichville	Centre Hospitalier Universitaire de Treichville
21	CHU - Yopougon	Centre Hospitalier Universitaire de Yopougon
22	CIAPOL	Centre Ivoirien Antipollution
23	CIDFOR	Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle
24	CIT	Cote d'Ivoire Tourisme
25	CN FEM	Commission Nationale du Fonds pour l'Environnement Mondial
26	CNAC	Centre National des Arts et de la Culture
27	CNAC-CI	Chambre Nationale d'Agriculture de Côte d'Ivoire
28	CNCMR	Centre National de Coordination du Mécanisme de Réponse à l'Alerte Précoce
29	CNDH-CI	Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire
30	CNDJ	Centre National de Documentation Juridique
31	CNF	Commission Nationale de la Francophonie
32	CNPTIR	Centre National de Prévention et de Traitement de l'Insuffisance Rénale
33	CNRAO	Centre National d'Oncologie Médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara
34	CNTS-CI	Centre National de Transfusion Sanguine-Côte d'Ivoire
35	COMNAT- ALPC	Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation illicite des Armes Légères et de Petits Calibres
36	CPNTIC	Centre de Promotion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

N° D'ORDRE	EPN	
	Sigles	Dénominations
37	CRFLD	Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue
38	CRO	Centre de Recherche Océanologique
39	CROU A1	Centre Régional des Œuvres Universitaires d'Abidjan 1
40	CROU A2	Centre Régional des Œuvres Universitaires d'Abidjan 2
41	CROU Bouaké	Centre Régional des Œuvres Universitaires de Bouaké
42	CROU Daloa	Centre Régional des Œuvres Universitaires de Daloa
43	CROU Korhogo	Centre Régional des Œuvres Universitaires de Korhogo
44	CROU Man	Centre Régional des Œuvres Universitaires de Man
45	CROU San Pédro	Centre Régional des Œuvres Universitaires de San Pédro
46	EIBMA	École Ivoirienne de Bijouterie et des Métiers Annexes
47	ENA	École Nationale d'Administration
48	ENS	École Normale Supérieure
49	ENSEA	École Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée
50	ESATIC	École Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication
51	FDFP	Fonds de Développement pour la Formation Professionnelle
52	FDTR	Fonds de Développement du Transport Routier
53	FER Palmier	Fonds d'Extension et de Renouvellement pour le développement de la culture Palmier
54	FNLS	Fonds National de Lutte contre le Sida
55	FSDP-Liquidation	Fonds de Soutien et de Développement de la Presse-Liquidation
56	HACA	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
57	ICA	Institut de Cardiologie d'Abidjan
58	IMENA	Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan
59	INCI	Imprimerie Nationale de Côte d'Ivoire
60	INFAS	Institut National de Formation des Agents de Santé
61	INFJ	Institut National de Formation Judiciaire
62	INFPA	Institut National de Formation Professionnelle Agricole
63	INHP	Institut National d'Hygiène Publique d'Abidjan
64	INJS	Institut National de la Jeunesse et des Sports
65	INPHB-Yamoussoukro	Institut National Polytechnique Houphouët Boigny de Yamoussoukro
66	INSAAC	Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
67	INSFS	Institut National Supérieur de Formation Sociale
68	INSP	Institut National de la Santé Publique
69	IPCI	Institut Pasteur de Côte d'Ivoire
70	IPNETP	Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel
71	IRF	Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire
72	ISTC	Institut des Sciences et Techniques de la Communication

N° D'ORDRE	EPN	
	Sigles	Dénominations
73	LANADA	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole
74	LANEMA	Laboratoire National d'Essais de qualité, de Métrologie et d'Analyses
75	LNSP	Laboratoire National de la Santé Publique
76	OCPV	Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
77	OIPC	Office Ivoirien du Patrimoine Culturel
78	OIPI	Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle
79	OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
80	OISSU	Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires
81	ONAC	Office National des Anciens Combattants
82	ONAC-CI	Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire
83	ONP	Office National de la Population
84	ONPC	Office National de la Protection Civile
85	ONS	Office National des Sports
86	OSCN	Office du Service Civique National
87	OSCS	Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale
88	OSER	Office de la Sécurité Routière
89	PCA	Palais de la Culture d'Abidjan
90	SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
91	SOGEPIE Liquidation	Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'État
92	UNA	Université Nangui Abrogoua
93	UNIV-FHB-Abidjan	Université Félix HOUPHOUET Boigny d'Abidjan
94	UNIV-JLoG-Daloa	Université Jean Lorougnon GUEDE de Daloa
95	UNIV-Korhogo	Université Péléforo GON COULIBALY de Korhogo
96	UNIV-Man	Université de Man
97	UNIV.AO-Bouaké	Université Alassane OUATTARA de Bouaké
98	UNIV.San-Pédro	Université de San Pédro
99	UVCI	Université Virtuelle de Côte d'Ivoire

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

N°	EPIC
1	AGEDI Liquidation
2	AGEFOP
3	CED-CI
4	CIT
5	FDTR
6	INCI
7	IPCI
8	LANEMA
9	OIPR
10	ONAC-CI
11	PCA
12	SOGEPIE Liquidation

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS HOSPITALIERS NATIONAUX (EPHN)

N°	EPHN
1	CHU - Angré
2	CHU - Bouaké
3	CHU - Cocody
4	CHU - Treichville
5	CHU - Yopougon
6	CNPTIR
7	CNRAO
8	CNTS-CI
9	FNLS
10	ICA
11	IMENA
12	INHP
13	INSP
14	IRF
15	LNSP
16	SAMU

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE ADMINISTRATIF (EPA)

N°	EPA
1	AIP
2	AIRMS
3	ANAGED
4	ANDE
5	ASDM
6	BIPIA
7	CEPICI
8	CIAPOL
9	CIDFOR
10	CNAC
11	CNDJ
12	CPNTIC
13	CRFLD
14	CRO
15	CROU A1
16	CROU A2
17	CROU Bouaké
18	CROU Daloa
19	CROU Korhogo
20	CROU Man
21	CROU SAN PEDRO
22	EIBMA
23	ENA
24	ENS
25	ENSEA
26	ESATIC
27	FSDP Liquidation
28	INFAS

N°	EPA
29	INFJ
30	INFPA
31	INSFS
32	INJS
33	INP HB
34	INSAAC
35	IPNETP
36	ISTC
37	LANADA
38	OCPV
39	OIPC
40	OIPI
41	OISSU
42	ONAC
43	ONP
44	ONPC
45	ONS
46	OSCN
47	OSCS
48	OSER
49	UNIV.San Pedro
50	UNIV-Bouaké
51	UNIV-Daloa
52	UNIV-FHB Abidjan
53	UNIV-Korhogo
54	UNIV-Man
55	UNIV-Nangui Abrogoua
56	UVCI

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX ASSIMILÉS

N°	EPN ASSIMILÉS
1	AEJ
2	ANP
3	ANRMP
4	CAIDP
5	CCLVC
6	CEI
7	CNFEM
8	CNAC-CI

N°	EPN ASSIMILÉS
9	CNCMR
10	CNDH-CI
11	CNF
12	COMNAT ALPC
13	FER Palmier
14	FDFP
15	HACA

PROPORTION DES RECETTES PROPRES DES EPIC PAR RAPPORT À LEUR BUDGET

N°	EPIC	BUDGET	RECETTES TOTALES	RECETTES PROPRES	TAUX	ÉCART par rapport à la norme de 60%
1	ICA	5 597 253 733	1 534 724 725	1 534 724 725	100,0%	613 889 890
2	AGEDI Liquidation	1 097 489 019	771 334 549	613 342 236	79,5%	150 541 507
3	PCA	1 094 499 953	609 602 849	433 738 896	71,2%	67 977 187
4	CHU Treichville	8 854 257 070	2 081 418 031	1 281 079 010	61,5%	32 228 191
5	INCI	3 332 435 109	2 517 776 664	1 193 198 827	47,4%	-317 467 171
6	CIT	6 513 599 378	5 355 204 268	2 409 934 765	45,0%	-803 187 796
7	FDTR	3 508 873 626	2 424 684 826	1 066 098 368	44,0%	-388 712 528
8	CHU Angré	13 791 629 625	9 892 281 525	3 083 113 959	31,2%	-2 852 254 956
9	CNRAO	5 452 255 688	4 279 185 598	580 854 910	13,6%	-1 986 656 449
10	CHU Cocody	11 805 225 998	8 467 499 651	1 101 469 115	13,0%	-3 979 030 676
11	LANEMA	1 226 649 821	1 024 131 648	95 110 710	9,3%	-519 368 279
12	IPCI	3 473 985 362	3 803 354 332	295 545 070	7,8%	-1 986 467 529
13	SOGEPIE Liquidation	91 330 860 549	43 928 108 652	3 364 399 823	7,7%	-22 992 465 368
14	CHU Bouaké	7 893 479 725	6 560 660 384	457 084 152	7,0%	-3 479 312 078
15	AGEFOP	1 799 563 987	1 657 184 994	112 859 484	6,8%	-881 451 512
16	CED-CI	384 277 987	386 067 987	7 691 000	2,0%	-223 949 792
17	CHU Yopougon	3 387 799 736	3 048 615 214	31 467 825	1,0%	-1 797 701 303
18	OIPR	4 555 574 899	4 446 553 280	14 048 233	0,3%	-2 653 883 735
19	ONAC-CI	872 337 123	873 262 123	925 000	0,1%	-523 032 274
TOTAL		175 972 048 388	103 661 651 300	17 676 686 108	17,1%	-44 520 304 672

	Proportion de recettes propres > 60%
	Proportion de recettes propres < 50%
	Proportion de recettes propres < 20%

PROPORTION DE DÉPENSES PAR NATURE DANS LE BUDGET DES EPN ASSIMILÉS

N°	ASSIMILÉS	BUDGET	DÉPENSES TOTALES	FONCTION- NEMENT	TAUX	INVESTIS- SEMENT	TAUX
1	AEJ	21 647 745 832	18 025 599 512	11 676 899 876	65%	6 348 699 636	35%
2	ANP	1 147 019 062	868 747 493	858 248 321	99%	10 499 172	1%
3	ANRMP	10 823 573 532	6 732 052 033	6 099 988 696	91%	632 063 337	9%
4	CAIDP	563 952 000	553 272 064	517 372 564	94%	35 899 500	6%
5	CCLVC	864 569 829	768 311 247	642 345 738	84%	125 965 509	16%
6	CEI	4 571 359 183	4 835 058 304	4 024 058 305	83%	810 999 999	17%
7	CNACI	514 717 225	712 318 216	668 818 216	94%	43 500 000	6%
8	CNCMR	1 057 980 492	1 029 403 803	620 263 776	60%	409 140 027	40%
9	CNDHCI	2 236 515 896	2 199 873 578	2 089 140 084	95%	110 733 494	5%
10	CNF	421 930 893	419 037 649	399 756 400	95%	19 281 249	5%
11	CNFEM	224 953 850	205 040 002	65 885 692	32%	139 154 310	68%
12	COMNAT-ALPC	1 536 527 787	1 458 472 912	893 227 607	61%	565 245 305	39%
13	FDFP	42 091 300 000	29 778 466 084	29 370 444 627	99%	408 021 457	1%
14	HACA	2 857 083 102	2 232 940 038	2 047 841 641	92%	185 098 397	8%
15	FER-PALMIER	0	0	0		0	
TOTAL GÉNÉRAL		90 559 228 683	69 818 592 935	59 974 291 543		9 844 301 392	

PROPORTION DE DÉPENSES PAR NATURE DANS LE BUDGET DES EPA

N°	EPN	DÉPENSES TOTALES	FONCTION- NEMENT	TAUX	INVESTISSE- MENT	TAUX
1	AIP	944 899 383	715 325 052	76%	229 574 331	24%
2	AIRMS	775 150 707	624 851 249	81%	150 299 458	19%
3	ANDE	1 926 283 255	1 767 150 276	92%	159 132 979	8%
4	ANAGED	60 719 271 198	60 409 364 877	99%	309 906 321	1%
5	ASDM	1 251 787 352	970 844 023	78%	280 943 329	22%
6	BIPIA	357 906 710	253 570 806	71%	104 335 904	29%
7	CEPICI	1 964 740 000	1 884 740 000	96%	80 000 000	4%
8	CIAPOL	2 142 616 862	2 032 067 862	95%	110 549 000	5%
9	CIDFOR	310 540 695	220 328 740	71%	90 211 955	29%
10	CNAC	445 763 106	428 268 106	96%	17 495 000	4%
11	CNPTIR	5 971 117 463	5 685 624 781	95%	285 492 682	5%
12	CNTS-CI	6 089 713 158	6 039 902 362	99%	49 810 796	1%
13	CPNTIC	160 916 276	140 444 471	87%	20 471 805	13%
14	CRFLD	247 255 889	209 595 320	85%	37 660 569	15%
15	CRO	1 681 699 617	1 447 476 337	86%	234 223 280	14%
16	CROU A1	4 547 598 710	4 435 843 606	98%	111 755 104	2%
17	CROU A2	2 450 039 447	2 170 206 493	89%	279 832 954	11%
18	CROU Bouaké	1 397 045 264	1 287 783 015	92%	109 262 249	8%
19	CROU Daloa	1 853 190 561	1 682 018 906	91%	171 171 655	9%
20	CROU Korhogo	1 129 753 951	1 088 022 905	96%	41 731 046	4%
21	CROU Man	1 397 045 264	1 287 783 015	92%	109 262 249	8%
22	CROU San-Pédro	543 741 557	409 820 297	75%	133 921 260	25%
23	EIBMA	333 573 914	318 283 914	95%	15 290 000	5%
24	ENA	4 395 897 311	4 148 966 456	94%	246 930 855	6%
25	ENS	6 478 971 570	6 321 644 136	98%	157 327 434	2%
26	ENSEA	1 478 662 755	1 009 570 470	68%	469 092 285	32%
27	ESATIC	2 626 006 794	2 476 089 439	94%	149 917 355	6%
28	FNLS	2 415 659 296	2 358 038 786	98%	57 620 510	2%
29	FSDP Liquidation	1 074 494 152	1 063 728 685	99%	10 765 467	1%
30	IMENA	814 900 000	418 100 000	33%	396 800 000	49%
31	INFAS	8 470 064 703	8 356 104 703	99%	113 960 000	1%
32	INFJ	2 940 048 652	2 862 374 452	97%	77 674 200	3%
33	INFPA	1 255 266 518	567 059 157	45%	688 207 361	55%
34	INSFS	1 243 110 904	1 157 449 865	45%	85 661 039	7%
35	INHP	7 058 104 716	6 804 445 146	96%	253 659 570	4%
36	INJS	2 295 192 408	2 274 845 408	63%	20 347 000	1%
37	INPHB	10 129 565 579	10 084 825 558	100%	44 740 021	0%
38	INSAAC	2 691 072 002	2 190 775 443	81%	500 296 559	19%
39	INSP	2 270 776 301	1 937 164 399	85%	333 611 902	15%
40	IPNETP	2 040 307 459	2 003 160 959	98%	37 146 500	2%
41	IRFCI	1 282 839 296	1 210 254 349	94%	72 584 947	6%

N°	EPN	DÉPENSES TOTALES	FONCTION- NEMENT	TAUX	INVESTISSE- MENT	TAUX
42	ISTC	2 543 999 139	2 304 460 810	91%	239 538 329	9%
43	LANADA	1 313 344 660	1 111 419 991	85%	201 924 669	15%
44	LNSP	1 335 531 185	1 160 685 299	87%	174 845 886	13%
45	OCPV	6 732 052 033	6 099 988 696	91%	632 063 337	9%
46	OIPC	543 741 557	409 820 297	75%	133 921 260	25%
47	OIPI	504 155 624	399 155 624	79%	105 000 000	21%
48	OISSU	1 974 826 569	1 811 781 082	92%	163 045 487	8%
49	ONAC	302 383 714	274 283 814	91%	28 099 900	9%
50	ONP	832 581 353	824 077 905	99%	8 503 448	1%
51	ONPC	10 329 766 936	8 299 197 078	80%	2 030 569 858	20%
52	ONS	81 263 281 340	15 557 775 548	19%	65 705 505 792	81%
53	OSCN	1 843 675 346	926 241 706	50%	917 433 640	50%
54	OSCS	502 848 293	437 355 983	87%	65 492 310	13%
55	OSER	1 005 403 517	796 618 856	79%	208 784 661	21%
56	SAMU	1 963 770 453	1 555 122 454	79%	408 647 999	21%
57	U Korhogo	9 016 581 932	8 660 607 872	96%	355 974 060	4%
58	UFHB	47 024 786 843	46 495 924 843	99%	528 862 000	1%
59	UNA	10 826 165 542	10 576 165 542	98%	250 000 000	2%
60	UNIV Bouaké	47 024 786 843	46 495 924 843	99%	528 862 000	1%
61	UNIV Daloa	6 763 478 040	6 643 478 041	98%	119 999 999	2%
62	UNIV Man	2 625 692 896	2 565 692 906	98%	59 999 990	2%
63	UNIV San-Pédro	1 760 226 770	1 561 659 459	89%	198 567 311	11%
64	UVCI	2 127 834 851	1 997 416 667	94%	130 418 184	6%
TOTAL		399 763 506 191	319 718 769 140	80%	80 044 737 051	20%

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	: Situation des prévisions de recettes par catégorie d'EPN.....	35
Tableau 1.1	: Situation prévisionnelle des recettes des EPIC	36
Tableau 1.2	: Situation prévisionnelle des recettes des EPA	37
Tableau 1.3	: Situation prévisionnelle des recettes des EPN Assimilés	38
Tableau 2	: Situation prévisionnelle des dépenses par catégorie d'EPN	39
Tableau 2.1	: Situation prévisionnelle des dépenses des EPIC	40
Tableau 2.2	: Situation prévisionnelle des dépenses des EPA.....	41
Tableau 2.3	: Situation prévisionnelle des dépenses des EPN Assimilés	42
Tableau 3	: État du recouvrement par nature de recettes (en FCFA).....	43
Tableau 3.1	: Recouvrement des recettes dans les EPIC (en FCFA)	44
Tableau 3.2	: Recouvrement des recettes dans les EPA (en FCFA).....	44
Tableau 3.3	: État du recouvrement des EPN Assimilés (en FCFA).....	45
Tableau 4	: Part des recettes propres dans les recettes globales recouvrées par catégorie d'EPN	46
Tableau 5	: Situation du recouvrement par nature et par catégorie d'EPN.....	46
Tableau 5.1	: Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPIC	47
Tableau 5.2	: Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPA.....	48
Tableau 5.3	: Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPN Assimilés.....	48
Tableau 6	: Évolution des recettes des EPN de 2020 à 2022	49
Tableau 7	: Situation de l'exécution du budget des EPN par nature de dépenses.....	50
Tableau 7.1	: Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPIC.....	51
Tableau 7.2	: Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPA	51
Tableau 7.3	: Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPN Assimilés	52
Tableau 8	: Situation des dépenses par nature et par catégorie d'EPN.....	53
Tableau 8.1	: Proportion de la masse salariale dans le budget des EPIC	54
Tableau 8.2	: Proportion de la masse salariale dans le budget des EPA	55
Tableau 8.3	: Proportion de la masse salariale dans le budget des EPN Assimilés	56
Tableau 9	: Résultat de l'exécution budgétaire des EPN	59
Tableau 10	: Situation comparative des restes à payer de 2021 et 2022	59
Tableau 11	: Fonds de roulement des EPN	60
Tableau 12	: Tableau comparé des finances des EPN par rapport aux finances de l'État	61
Tableau 13	: Tableau des ratios	62

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	: Situation des prévisions de recettes par catégorie d'EPN (en milliards de FCFA)	35
Graphique 1.1.a	: Prévion des recettes des EPIC par nature (en milliards de FCFA).....	36
Graphique 1.1.b	: Proportion des prévisions de recettes des EPIC	36
Graphique 1.2.a	: Prévion des recettes des EPA par nature (en milliards de FCFA)	37
Graphique 1.2.b	: Proportion des prévisions de recettes des EPA	37
Graphique 1.3.a	: Prévion des recettes des EPN Assimilés (en milliards de FCFA).....	38
Graphique 1.3.b	: Proportion des prévisions de recettes des EPN Assimilés.....	38
Graphique 2	: Situation prévisionnelle des dépenses par catégorie d'EPN (en milliards de FCFA)	39
Graphique 2.1.a	: Situation prévisionnelle des dépenses des EPIC (en milliards de FCFA).....	40
Graphique 2.1.b	: Proportion des prévisions budgétaires des EPIC en dépenses par nature	40
Graphique 2.2.a	: Situation prévisionnelle des dépenses des EPA (en milliards de FCFA).....	41
Graphique 2.2.b	: Proportion des prévisions budgétaires des EPA en dépenses par nature.....	41
Graphique 2.3.a	: Situation prévisionnelle des dépenses des EPN Assimilés (en milliards de FCFA)	42
Graphique 2.3.b	: Proportion des prévisions budgétaires des EPA en dépenses par nature.....	42
Graphique 3	: État du recouvrement par nature de recettes (en milliards de FCFA).....	43
Graphique 3.1	: Recouvrement des recettes dans les EPIC (en milliards de FCFA)	44
Graphique 3.2	: Recouvrement des recettes dans les EPA (en milliards de FCFA).....	44
Graphique 3.3	: Recouvrement des recettes dans les EPN Assimilés (en milliards de FCFA)...	45
Graphique 4	: Part des recettes propres dans les recettes globales recouvrées par catégorie d'EPN	46
Graphique 5	: Situation du recouvrement par nature et par catégorie d'EPN.....	46
Graphique 5.1	: Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPIC (en milliards de FCFA)	47
Graphique 5.2	: Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPA (en milliards de FCFA)	48
Graphique 5.3	: Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPN Assimilés (en milliards de FCFA)	48
Graphique 6	: Évolution des recettes des EPN de 2020 à 2022.....	49
Graphique 7	: Situation de l'exécution du budget des EPN par nature de dépenses.....	50
Graphique 7.1	: Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPIC (en milliards de FCFA).....	51
Graphique 7.2	: Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPA (en milliards de FCFA).....	52

Graphique 7.3	: Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPN Assimilés (en milliards de FCFA)	52
Graphique 8.a	: Situation des dépenses par nature et par catégorie d'EPN	53
Graphique 8.b	: Proportion des dépenses des EPN par nature	53
Graphique 8.1.a	: Situation de la masse salariale dans le budget des EPIC (en milliards de FCFA).....	54
Graphique 8.1.b	: Proportion de la masse salariale dans le budget des EPIC	54
Graphique 8.2.a	: Situation de la masse salariale dans le budget des EPA (en milliards de FCFA)	55
Graphique 8.2.b	: Proportion de la masse salariale dans le budget des EPA	55
Graphique 8.3.a	: Situation de la masse salariale dans le budget des EPN Assimilés (en milliards de FCFA).....	56
Graphique 8.3.b	: Proportion de la masse salariale dans le budget des EPN Assimilés	56
Graphique 9	: Résultat de l'exécution budgétaire des EPN	59
Graphique 10	: Situation comparative des restes à payer de 2021 et 2022	60
Graphique 11	: Fonds de roulement des EPN (en milliards de FCFA)	61

QUELQUES RÉALISATIONS DES EPN AU COURS DE L'ANNÉE 2022



Rénovation des locaux du CHU d'Angré



Rénovation des locaux de l'Université FHB de Cocody



Rénovation des locaux de l'INFIJ de Yamoussoukro



Construction des infrastructures sportives par l'ONS



TrésorPay®



TrésorMoney



**CRÉEZ VOTRE
COMPTE**

**TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY
PAR CODE USSD**

***760#**

TRÉSORPAY - TRÉSORMONEY
Disponible sur App Store Disponible sur Google play

TrésorPay
<https://pay.tresor.gouv.ci>

CREATIS STUDIO

Syntaxes

Enseignement technique

- » Frais d'examen : *760*2*3#
- » Frais de concours : *760*2*3#
- » Frais d'inscription : *760*2*3#

Enseignement supérieur

- » Frais de pré-inscription : *760*2*3#
- » Frais d'inscription : *760*2*5*2*1#
- » Frais de soutenance BTS : *760*2*5*2*2#
- » Frais d'examen BTS : *760*2*5*2*3#

Santé

- » Actes de santé : *760*2*5*4#

Éducation nationale

- » Frais d'inscription : *760*2*5*1*1#
- » Frais de Bonamas : *760*2*5*1*2#
- » Frais d'examen : *760*2*5*1*3#

Contraventions

- » Vidéo verbalisation : *760*2*5*3#
- » Amendes forfaitaires : *760*2*3#

EPN (INFAS, ESATIC, INJS, INFPA, ISTC ...)

- » Frais de concours, inscription,
scolarité, autres frais : *760*2*3#